



Pacte pour un Enseignement d'excellence

Troisième rapport

Un rapport du Comité des Élèves Francophones
7 février 2017

Le Comité des Élèves Francophones
Rue de la Borne 14
1080 Bruxelles
02/414 15 11
www.lecef.org
cef.asbl@lecef.org

Ce rapport est le troisième que le Comité des Élèves Francophones (CEF) remet dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, pour lesquels nous avons été chargés par la Ministre de l'Éducation de la consultation des élèves du secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre rapport du 24 février 2016 « Pacte pour un Enseignement d'excellence – Selon les élèves, comment améliorer l'école ? » reprend une série de propositions faites par les élèves du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant ce qu'il fallait changer pour améliorer l'école au niveau des différentes filières et de l'orientation, de la formation des professeurs, du décrochage scolaire, des inégalités dans l'enseignement, du contenu des cours, des nouvelles technologies, des tests externes et des évaluations, des rythmes scolaires, de la démocratie à l'école et de la gestion des écoles et des directions.

Notre rapport du 18 juillet 2016 « Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis des élèves sur les propositions du Groupe central » reprend l'avis des élèves du secondaire sur 36 des propositions faites par le groupe central dans son avis n°2 « Orientations relatives aux objectifs du Pacte » de mai 2016. L'avis des élèves porte sur sept sujets : la démocratie à l'école, la culture à l'école, les inégalités, le numérique, la gratuité, les rythmes scolaires et le tronc commun. Ce deuxième rapport visait donc à savoir si les élèves du secondaire étaient plutôt en accord ou en désaccord avec les différentes orientations du Pacte.

Ces deux rapports des élèves ont alimenté, parmi d'autres contributions, les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence. L'originalité de cette démarche aura donc été de compléter et d'enrichir les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence en fournissant les opinions et avis des élèves du secondaire.

Comme annoncé dans notre deuxième rapport, nous avons, de septembre à décembre 2016, approfondi certains des sujets lors d'après-midis thématiques réunissant des élèves et des experts sur différents sujets : nous avons creusé la question des rythmes scolaires avec Bernard Hubien de l'UFAPEC et Joëlle Lacroix de la FAPEO, le tronc commun avec Benoit Koot et une seconde personne du projet « l'Ecole de Tous », la question des remédiations avec Chahed Basma qui est enseignante en mathématique et en charge du projet d'école de devoirs au sein de son établissement et la question de la citoyenneté à l'école avec Bruno Derbaix du MIEC.

Le 2 décembre 2016, le groupe central a remis un projet d'avis reprenant les orientations et les initiatives faisant l'objet d'un accord entre les différent.e.s membres de ce groupe¹. En tant que syndicat des élèves du secondaire, nous tenons nous aussi à insister sur la méthode de co-construction qui a permis à tou.te.s ces acteurs et actrices de l'école d'aboutir à un

¹ Le Groupe central est composé d'un.e représentant.e détaché.e de chaque PO, de chaque syndicat d'enseignant, de chaque fédération de parents, de représentant.e.s de l'administration générale de l'Enseignement, d'un.e représentant.e du ministre de l'Enseignement Supérieur et d'un.e représentant.e de la ministre de l'Enseignement de Promotion sociale.

avis commun : on ne peut réformer durablement l'école qu'avec l'adhésion de ses actrices et de ses acteurs, en ce compris les élèves.

Pour la première fois, les élèves du secondaire ont été consulté.e.s tout au long du processus. Et, à la lecture du projet d'avis du groupe central n°3, nous nous réjouissons que certaines de leurs préoccupations aient été prises en compte. Il reste cependant encore quelques points qui, pour les élèves, restent à approfondir.

Le présent rapport n'a pas pour vocation de dire si les élèves sont d'accord ou pas avec l'ensemble du projet d'avis n°3. Le laps de temps entre la publication de celui-ci et la remise de notre rapport ne nous a pas permis de renouveler les consultations de grandes ampleurs que nous avons effectuées pour nos deux premiers avis (nous avons d'ailleurs déjà demandé l'avis des élèves sur les propositions pour notre second rapport).

Néanmoins le travail que nous avons effectué depuis le mois d'octobre 2015 nous permet ici de donner l'avis des élèves sur la plupart de ces orientations et ces initiatives ainsi que des propositions de mise en œuvre.

S'il fallait n'insister que sur une seule, ce serait le renforcement de la démocratie scolaire. Rappelons que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant prévoit en son article 12 que « *1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* ». Les mécanismes de délégation d'élèves mis en place aujourd'hui dans les écoles (quand il y en a) ne sont pas suffisants pour garantir la mise en œuvre concrète de ce droit dans les écoles, et c'est encore moins le cas à des échelons supérieurs comme celui des Pouvoirs Organisateurs ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'opérationnalisation du Pacte pour un Enseignement d'excellence, ce sont donc ces mesures qui, pour nous, devons être prioritaires afin de permettre aux élèves de donner officiellement leur avis sur les mesures qui les concerneront pour la suite.

Les dernières enquêtes PISA (notamment) montrent bien que l'école telle que nous la connaissons aujourd'hui reproduit les inégalités, voire les accentue. De plus, elle est déconnectée de la société et ne permet pas aux élèves de construire le projet de vie qu'ils ont choisi.

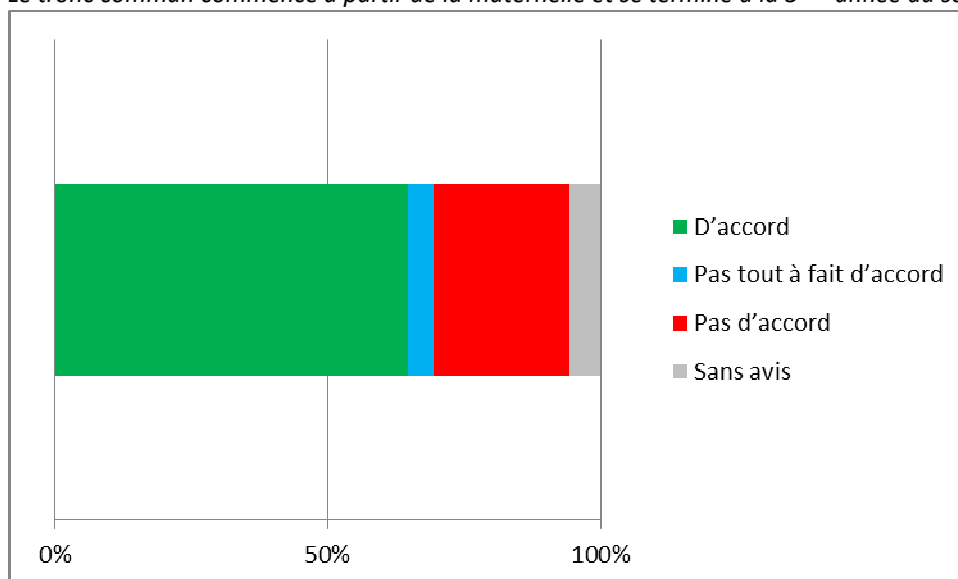
L'école doit changer ! Et pour ce faire, il est impératif d'associer les élèves, qui sont les principaux concernés, à ces changements.

AXE STRATEGIQUE 1 : ENSEIGNER LES SAVOIRS ET COMPETENCES DE LA SOCIETE DU 21EME SIECLE ET FAVORISER LE PLAISIR D'APPRENDRE, GRACE A UN ENSEIGNEMENT MATERNEL RENFORCE, A UN TRONC COMMUN POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE ET A UN CADRE D'APPRENTISSAGE REVISE ET REPRECISE

OS 1.2 : METTRE EN PLACE UN TRONC COMMUN POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE RENFORCE

(1) Les grandes finalités d'un tronc commun redéfini et renforcé

Le tronc commun commence à partir de la maternelle et se termine à la 3^{ème} année du secondaire incluse

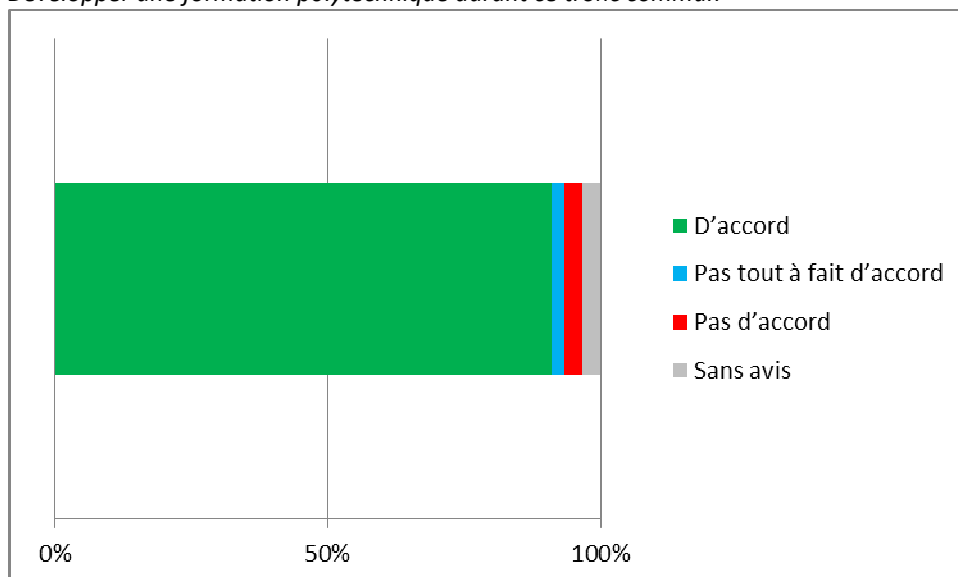


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Les élèves que nous avons consulté.e.s sont en faveur d'un tronc commun redéfini et renforcé. Le tronc commun tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas vraiment commun à tou.te.s et ne permet pas une réelle formation polytechnique qui donnerait la possibilité aux élèves de tester plusieurs formes d'apprentissage et de connaissances. L'école leur demande aujourd'hui de faire un choix d'orientation dès la fin de la deuxième année secondaire, ce qui est, pour les élèves, fort tôt et d'autant plus compliqué qu'ils n'ont pas pu tester les filières techniques et professionnelles au cours du tronc commun.

(2) Les domaines d'enseignement d'un tronc commun redéfini et renforcé

Développer une formation polytechnique durant ce tronc commun



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

De manière générale, nous avons montré dans notre second rapport que les élèves étaient massivement favorables à la proposition de développer une formation polytechnique durant le tronc commun. Ils et elles considèrent qu'il faut se confronter à différentes formes d'apprentissage pour avoir une vue plus globale sur leurs possibilités futures. Cette formation polytechnique pourrait également changer le regard souvent stigmatisant sur les études qualifiantes. Il s'agit d'une proposition qui lutterait également contre les inégalités puisqu'elle n'est pas pensée comme un système en escalier qui oriente presque automatiquement les élèves vers le qualifiant lorsqu'une difficulté se présente dans leur scolarité (lorsqu'une difficulté se présente pour un élève, on l'oriente vers le qualifiant).

De manière plus spécifique :

- Les élèves demandent largement une profonde réflexion sur l'enseignement des langues afin de rendre celui-ci plus efficient, plus participatif et plus ouvert sur la culture qui entoure la pratique de la langue elle-même.

Le groupe central rejoint les propositions des élèves quand il fait part, dans le projet d'avis n°3, du fait que « Au sein du domaine « langue(s) », il est considéré comme essentiel d'expérimenter, dès le plus jeune âge, la dimension culturelle des langues ; de renforcer la dimension communicationnelle des apprentissages linguistiques (renforcer le pôle parler/écrire, en sus du pôle lire/écouter) ; de se représenter la/les langue(s) comme objets

d'apprentissage en eux-mêmes et pour eux-mêmes ; et, pour les langues modernes, de mettre l'accent prioritairement sur l'axe oral, sans négliger l'axe écrit. »

Les élèves souhaitent que les cours de langue soient plus vivants, notamment en proposant davantage d'échanges linguistiques, de voyages, de débats ou encore en proposant de regarder des films ou des séries dans la langue enseignée, etc.

- Les élèves souhaitent voir plus souvent une approche pratique amenée comme complément aux savoirs théoriques qui leur sont enseignés.

Au-delà des enseignements de gestes techniques et du fait que « les compétences manuelles, techniques et technologiques devront faire l'objet d'un cours dédié, composé notamment d'ateliers au sein desquels des travaux pratiques seraient organisés (nécessitant des plages compatibles avec un travail technique) ; leur organisation devant différer selon l'âge des élèves. », les élèves proposent que des cours pratiques accompagnent les cours théoriques afin de permettre aux élèves de percevoir la finalité de la matière qu'ils étudient.

Pour les élèves, la matière (quelle qu'elle soit), si elle est ou paraît trop théorique et abstraite, peut être indigeste. Associer théorie et pratique permettrait de comprendre à quoi telle ou telle théorie vue en classe peut servir dans la vie réelle et, également, de se l'approprier et de l'apprendre plus facilement. Les élèves, dans leur premier rapport, proposent de diviser une même heure de cours en partie théorique et puis pratique. De cette manière, l'élève comprendra mieux, à mesure de l'avancement de la matière, ce qu'il est en train d'étudier. De plus, les élèves considèrent qu'associer théorie et pratique présente l'avantage de valoriser différentes formes d'intelligence, ce que l'école n'a pas une tendance naturelle à faire.

- Les élèves souhaitent majoritairement une plus grande ouverture de l'école vers la société en général et un outillage des élèves qui leur permettrait de développer leur approche critique du monde qui les entoure.

Le projet d'avis n°3 indique que « Les sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté visent à développer les compétences permettant de participer de manière efficace, constructive et transformationnelle à la vie sociale et professionnelle, dans des sociétés de plus en plus diversifiées, pour les faire changer au besoin et pour résoudre d'éventuels conflits. » et que « le domaine relève de quatre champs disciplinaires « classiques » que sont l'histoire, la géographie, les sciences économiques et sociales et, par ailleurs, d'objets actuellement pris en charge par l'éducation ou le cours de philosophie et de citoyenneté, et les cours de religion et morale. » Il relève également que « il y a à ce stade, dans le cursus des élèves, une carence en termes de formation économique et sociale. »

Pour les élèves, il est effectivement indispensable d'aller plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui. Dans l'opérationnalisation de cet aspect, il conviendra d'être attentif au fait que les élèves sont surtout demandeur/se.s de comprendre et de maîtriser le monde dans lequel elles et ils vivent. Le cours axé sur la citoyenneté doit permettre aux élèves de comprendre les institutions nationales et internationales afin de saisir au mieux la vie politique et l'actualité (permettre de comprendre la politique), et dans lequel la liberté d'expression et le débat démocratique autour de thèmes d'actualité serait favorisé.

Les élèves sont également demandeur/se.s d'être outillé.e.s pour pouvoir devenir des CRACS (des citoyen.ne.s responsables actif/ve.s, critiques et solidaires) en renforçant des cours tels que l'histoire et la géographie ou en créant un nouveau cours de géopolitique et d'actualité. L'idée est de former les élèves afin qu'ils et elles puissent avoir une lecture critique du monde qui les entoure. En résumé, et en paraphrasant un élève de Tournai, « *il faudrait un cours qui permette de comprendre le Journal Télévisé* ». Les élèves considèrent que cela peut être très utile d'être formé.e.s à débattre de manière argumentée, de pouvoir remettre en question ce qu'ils et elles voient sur internet, dans la presse écrite ou à la télévision et à comprendre des enjeux d'actualité internationale. Les élèves souhaitent que cette proposition soit prise au sérieux dans son application et que les professeur.e.s soient spécifiquement formé.e.s à cette thématique.

(3) Les conditions d'une mise en œuvre réussie d'un tronc commun redéfini et renforcé

Ici, nous tenons à souligner plusieurs éléments qui nous semblent importants :

- En ce qui concerne le nouveau dispositif organisationnel dit de « remédiation, consolidation et dépassement », cela répond tout à fait à la préoccupation des élèves de ne pas être stigmatisé.e.s lors des remédiations.

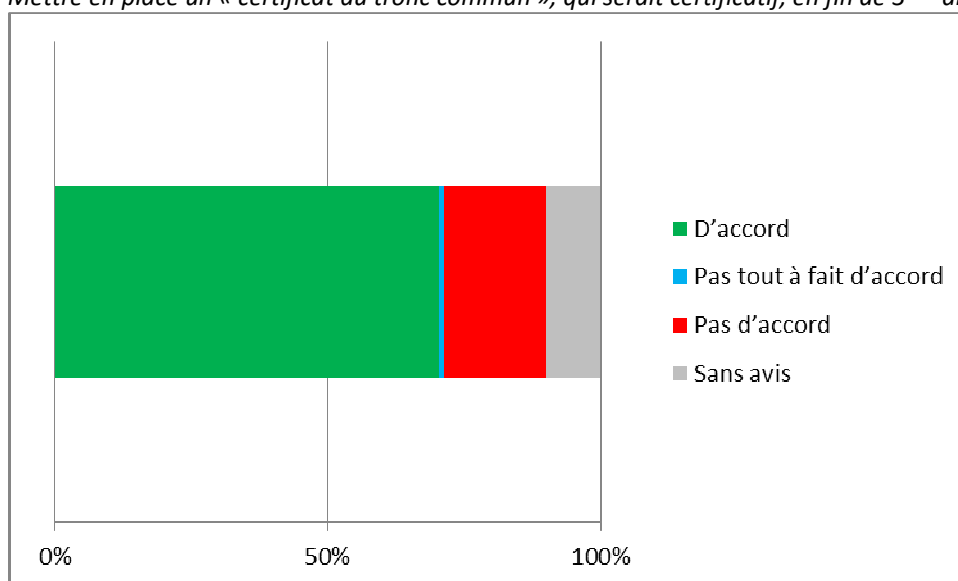
Aujourd'hui, les remédiations sont présentées (et vécues) comme une punition alors qu'elles devraient être une occasion de s'améliorer. Les élèves préconisent donc une participation massive des élèves à ces remédiations, et non uniquement les cas désespérés. Par ailleurs, les élèves insistent sur le fait que ces remédiations doivent se faire pendant les horaires de cours et pas en dehors.

- En ce qui concerne les évaluations, le projet d'avis n°3 rejoint les avis des élèves quand il mentionne la « modification assez fondamentale de posture en matière d'évaluation de la part de l'ensemble des acteurs » comme une des conditions centrales de la réussite du tronc commun.

De manière très opérationnelle nous ajoutons que, pour les élèves, l'école doit assurer une coordination des professeur.e.s pour les évaluations afin d'éviter une surcharge de contrôles

et de devoirs. Après avoir passé une interrogation, les élèves proposent de corriger automatiquement toutes les évaluations avec eux afin qu'ils comprennent leurs erreurs. À l'issue de la correction, l'élève doit être le/la seul.e informé.e de ses résultats. L'école doit veiller à mettre en place des outils pour gérer le stress des élèves quand elles et ils sont sous pression.

Mettre en place un « certificat du tronc commun », qui serait certificatif, en fin de 3^{ème} année secondaire.



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

La question des élèves qui ne parviendraient pas à obtenir le CTC est également une préoccupation pour les élèves. Si l'ensemble des mesures proposées paraît cohérent et en relation avec les demandes des élèves, et notamment par exemple de ne pas attendre la fin d'année ou la fin du cycle pour s'apercevoir qu'un élève est en difficulté, la question du sort de l'élève qui n'aurait pas obtenu son CTC doit être approfondie avant de mettre en œuvre le nouveau tronc commun. Il serait par exemple, totalement incohérent qu'il y ait des « vrais » CTC et des « sous » CTC.

OS 1.3 : DEVELOPPER L'APPROCHE EDUCATIVE DE L'ORIENTATION

Aujourd'hui, du point de vue des élèves, l'orientation est souvent vécue comme « punitive ». Des élèves qui échouent dans l'enseignement général sont orienté.e.s dans l'enseignement technique puis professionnel. Des élèves atteint.e.s de troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie,...) sont souvent orienté.e.s vers l'enseignement spécialisé alors qu'avec quelques petits aménagements ils et elles pourraient suivre l'enseignement ordinaire.

Cette orientation négative « en escalier » ou « en cascade » ne permet pas de « remonter » dans l'enseignement général ordinaire sauf au prix de grandes difficultés (et de beaucoup d'acharnement)...

De même, lors de notre première consultation des élèves du secondaire en FWB, nous avons réalisé que le phénomène inverse à celui de la relégation existait également et n'était pas ou peu pris en compte. Dans un établissement où n'est organisé que de l'enseignement de type général, 33% des élèves interrogés nous ont répondu qu'ils ou elles se sentiraient mieux dans l'enseignement technique et professionnel.

Se pose alors la question du choix des études (et de l'orientation). Aujourd'hui, c'est presque exclusivement l'école ou les parents qui décident de l'orientation d'un.e élève (parce qu'il ou elle n'est « pas assez bon » ou parce qu'au contraire il ou elle est « trop bon ») et les différentes filières ne mobilisent prioritairement qu'un type de compétences. Pour nous, l'école doit permettre aux élèves de construire leurs propres projets de vie. Elle doit pouvoir les outiller pour faire ce choix en toute autonomie, ne pas dévaloriser ou survaloriser l'une ou l'autre option et permettre également aux élèves de tester des pistes et de changer d'avis à court, moyen et long terme. Il s'agit de laisser un maximum de portes ouvertes à l'élève.

Au-delà des mesures proposées dans le projet d'avis n°3 pour cette partie, nous préconisons aussi d'ajouter deux mesures concrètes, aux points (3) et (4), afin de les compléter.

(3) Intégrer, dans les activités scolaires, des contenus liés au développement de la capacité à s'orienter

Pour les élèves, il serait également intéressant de mettre en place, dans les écoles, un véritable service d'aide à la scolarité. Par exemple, via un conseiller principal d'éducation qui aurait comme mission de faire un suivi personnalisé des élèves, tant au niveau de leur orientation que de leur situation personnelle. Pour nous, il est essentiel de prendre en compte le fait qu'un.e élève qui ne se sent pas bien à l'école (pour tout un ensemble de raisons qui peuvent être très spécifiques à la situation personnelle de l'élève) ne sait pas se concentrer sur son apprentissage si des inquiétudes ou des malaises accaparent son esprit. Il est donc essentiel qu'elle ou il puisse en parler et se sentir ainsi compris.e et reconnu.e comme une personne.

Les élèves souhaitent également que soit mis en place un temps particulier de réflexion où l'élève pourrait prendre individuellement un moment pour faire le point sur sa scolarité, avec ou sans ses parents. Cela permettra aux élèves de pouvoir mener une réflexion personnelle sur leur scolarité et de pouvoir faire le point, au cours de l'année, sur celle-ci avec un.e professeur.e ou un.e éducateur/trice dans un temps qui serait spécifiquement réservé à cette réflexion.

(4) Garantir l'accès à une information de qualité pour tous sur les filières et métiers

Les élèves pensent qu'il sera également nécessaire de renforcer et de « déstigmatiser » les services sociaux et d'orientation pour les rendre accessibles gratuitement et les éloigner de la concurrence entre établissements. Pour les élèves que nous avons interrogés les inégalités entre élèves sont renforcées par les mécanismes d'orientation, via lesquels les élèves les plus en difficultés - et donc bien souvent issus des familles les plus défavorisées – sont généralement renvoyés vers les filières techniques et qualifiantes dès leurs premières années dans l'enseignement secondaire. Les services d'orientation sont bien souvent extérieurs aux établissements, ce qui restreint de facto leur accès. De plus, la concurrence entre établissements amène à des « shopping scolaires ». Certains établissements se mettent plus en avant pour cibler un certain type de public, notamment au cours d'évènements comme les salons du SIEP. Pour contrer ces éléments, les élèves préconisent une orientation accessible à tous de la même manière et une attention toute particulière aux conséquences de la concurrence entre établissements.

OS 1.4 : REFORMER LA STRUCTURE DES DERNIERES ANNEES DU SECONDAIRE ET AMELIORER LES TRANSITIONS CHARNIERES

(1) Les dernières années du secondaire

Nous insisterons ici sur l'importance d'avoir des passerelles, dans les deux sens entre les deux filières, et sur la nécessité absolue qu'aucune des filières du qualifiant ne constitue une filière de relégation (terme qui ne devra plus avoir de sens dans l'école de demain) pour les élèves en échec grave à l'issue du tronc commun.

Nous demandons également que le tri entre les filières « de transition » et les filières « qualifiantes » se fasse sans pression aucune du monde des entreprises et dans un objectif qui ne soit pas adéquationniste. En effet, l'école ne doit pas avoir pour mission de répondre aux besoins spécifiques des entreprises et du marché de l'emploi, ni de formater les élèves d'une quelconque manière, mais doit pouvoir permettre à chacun.e de trouver et construire son propre projet de vie. La filière qualifiante doit continuer à répondre aux prescrits du décret Missions et ne doit, en aucun cas, avoir comme seul but de fournir aux entreprises une main-d'œuvre formée à leur demande.

(2) Les transitions

iv. Les transitions des dernières années du secondaire vers le supérieur ou vers l'emploi

Ici aussi, nous demandons que le « resserrement » des filières se fasse sans pression aucune du monde des entreprises et dans un objectif qui ne soit pas adéquationniste.

L'enseignement supérieur voit régulièrement se fermer des filières aux finalités « non rentables » pourtant indispensables à la société². Nous ne voulons pas que ce schéma se reproduise dans le secondaire.

Nous sommes totalement d'accord avec la proposition « de veiller à ce que la filière de transition, qui prépare à l'enseignement supérieur, demeure aussi ouverte que possible, en faisant en sorte qu'un ensemble très large de choix reste possible après l'enseignement secondaire, selon le principe du « libre accès » qui prévaut actuellement en matière de transition entre le secondaire et le supérieur en FWB. » Par contre, il nous semble que la filière de transition doit permettre, après le secondaire, l'accès à l'ensemble des études supérieures et il n'est pas question pour nous de restreindre cette possibilité. Pour nous, il est impératif que la réforme du Pacte pour un Enseignement d'excellence fasse en sorte que toutes les poursuites d'étude dans le supérieur soient réalistes à partir du moment où l'élève a suivi la filière de transition. Le libre accès à l'enseignement supérieur signifie que l'orientation dans le supérieur doit se faire à l'entrée du supérieur, pas en 4^{ème} année du secondaire.

Au niveau de l'organisation d'une épreuve externe partiellement certificative à l'issue de l'enseignement de transition, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'organiser une épreuve commune alors qu'on aura permis aux élèves de se spécialiser lors de ces trois dernières années. Les élèves auront passé le CTC en fin de troisième, ils choisiront chacun un parcours différent (dans une des options de transition ou du qualifiant), il nous semblerait donc plus opportun de procéder à des évaluations continues et à de la remédiation immédiate, d'autant que l'existence d'un « bac » en fin de transition et pas en fin de qualifiant risque de reléguer le qualifiant à une sous-filière sans bac... De plus, nous refusons catégoriquement que l'examen de sortie du secondaire devienne de fait un examen d'entrée dans le supérieur.

Enfin, pour les élèves, l'école doit aussi les aider à opérer la transition vers l'autonomie (que ce soit vers l'enseignement supérieur ou l'emploi). Ils sont donc demandeurs d'avoir, dans le degré supérieur et toutes orientations confondues, des cours axés sur des pratiques quotidiennes et sur l'apprentissage de leur gestion afin d'acquérir de l'autonomie (cours de permis de conduire, cours sensibilisant à la manière de gérer son argent, cours permettant de comprendre la tenue d'un contrat, cours de cuisine et tâches ménagères, ...) Pour les élèves que nous avons rencontré.e.s, l'école a également un rôle dans l'apprentissage des pratiques quotidiennes auxquelles nombre d'entre eux/elles vont être confronté.e.s alors qu'elles et ils ne s'y sentent actuellement pas prêt.e.s.

² Par exemple la slavistique ou la psychomotricité...

OS 1.6 : REUSSIR LA TRANSITION NUMERIQUE

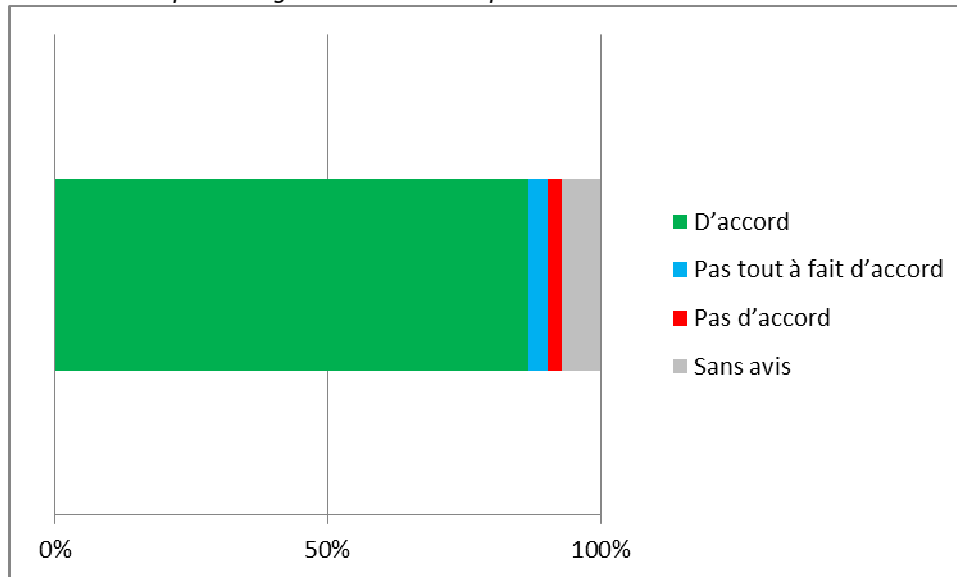
Pour rappel, dans notre premier rapport, les élèves disaient ceci : « En conclusion, l’informatique est omniprésente dans la société et le monde du travail. Il faut dès lors que l’école permette aux élèves d’apprendre à utiliser ces outils informatiques et en exploitent également les possibilités. Le matériel informatique doit être disponible pour les élèves avec des adultes formé.e.s afin de les accompagner. Le smartphone omniprésent dans la vie des ados peut être un outil d’apprentissage et peut être couplé avec un accès « responsable » au Wi-Fi et, dans tous les cas, un apprentissage à l’utilisation d’internet. Des logiciels comme « Smartschool » peuvent être des outils qui facilitent la vie des élèves si des balises sont prévues. L’utilisation du matériel tel que les TBI et les tablettes doit se faire en prenant garde à la formation des utilisateurs et à une utilisation prudente (notamment pour la santé). »

En ce qui concerne le numérique, le fossé est immense entre l’utilisation du numérique par les élèves hors de l’école et l’utilisation du numérique par l’école. Très peu d’écoles mettent à disposition des élèves et des professeur.e.s du matériel en suffisance et de pointe (vieux ordinateurs, connexions lentes, pas ou peu de maintenance, logiciels anciens et commerciaux plutôt que libres, ...). Un premier effort doit être mis en priorité sur le matériel mis à disposition des écoles, des élèves et des professeurs.

Les élèves sont « digital natives ». Ce qui n’est pas le cas de la majorité de leurs professeur.e.s. Aujourd’hui, il n’est pas rare que ce soient les élèves qui expliquent à leur professeur.e comment du matériel informatique fonctionne... De même, notamment pour ce qui est de l’usage des réseaux sociaux ou de la gestion des identités sur le web, combien de professeur.e.s possèdent aujourd’hui les bons réflexes en matière de protection de leurs données ? Pour ces raisons, nous pensons que l’accent doit donc aussi être mis en priorité sur leur formation initiale et continue.

(1) Compétences et contenus numériques

Définir ce qu'on entend par compétences spécifiques de la « société numérique » et les compétences liées à la société numérique à intégrer aux autres compétences



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

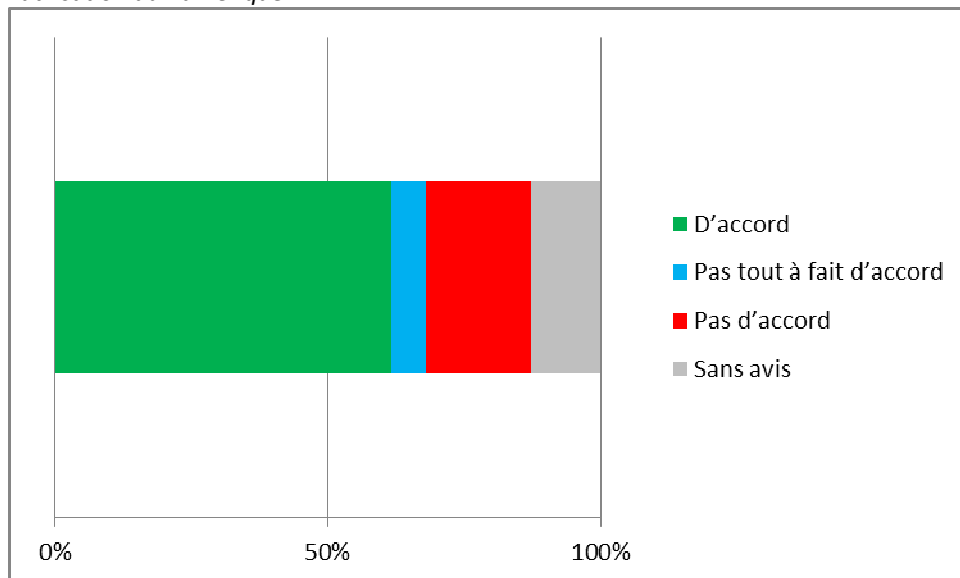
Pour ce qui concerne les compétences et contenus numériques, les élèves sont d'accord avec les propositions du projet d'avis n°3.

Il faudra néanmoins être attentif à prévoir la nécessaire mise à jour régulière et continue des diverses compétences et contenus de la « société numérique ». Un an dans la vie numérique, c'est déjà très long...

De plus, il faut également prendre en considération que les élèves ne partiront pas tou.te.s d'une page blanche. Beaucoup acquièrent déjà, par eux-mêmes, certaines compétences de par l'usage qu'elles et ils ont du numérique en-dehors de l'école. Il faudra dès lors prendre en considération cet élément et valoriser ces compétences tout en permettant aux élèves plus avancé.e.s de continuer à évoluer dans leur maîtrise du numérique à l'école.

(2) Accompagnement et formation

Renforcer l'accompagnement technique et pédagogique des enseignant.e.s dans leur apprentissage de l'utilisation du numérique

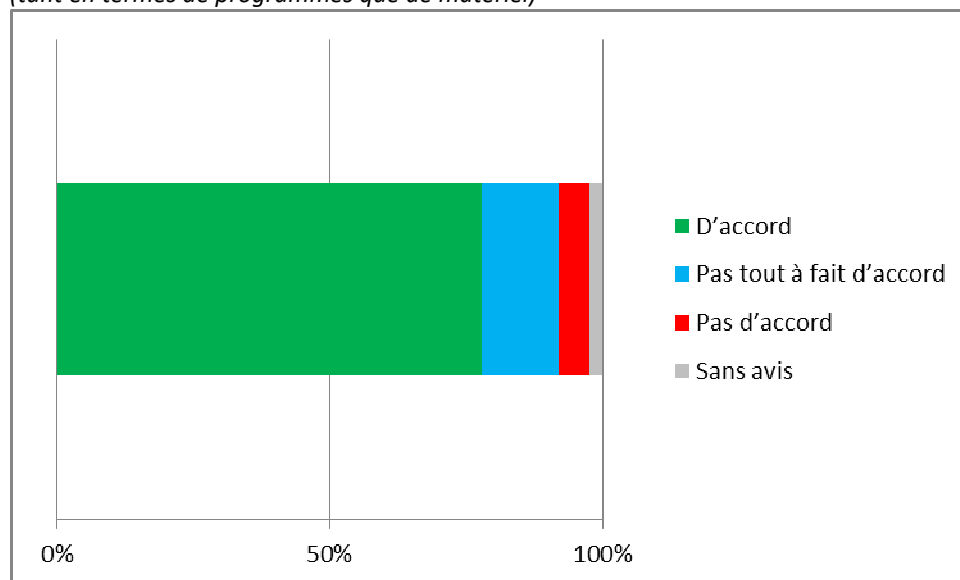


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Nous insistons sur la nécessité de prévoir un accompagnement techno-pédagogique dans le cadre de la stratégie numérique qui sera intégrée au Plan de pilotage de l'établissement et dans sa mise en œuvre. Comme dit plus haut et comme nous le relevons dans notre deuxième rapport, c'est en priorité sur la formation initiale et continue de l'ensemble des équipes pédagogiques qu'il faudra se concentrer en premier : « Une majorité d'élèves interrogé.e.s est en accord avec la proposition de renforcer l'accompagnement technique et pédagogique des enseignants dans leur apprentissage de l'utilisation du numérique. Parmi les commentaires des jeunes favorables à cette proposition, certain.e.s ont expliqué que des élèves doivent montrer à certains professeurs comment se connecter sur internet, comment aller sur Youtube pour montrer une vidéo. »

(3) Équipements numériques

Tous les établissements et tou.te.s les enseignant.e.s doivent bénéficier d'un équipement numérique minimal (tant en termes de programmes que de matériel)



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

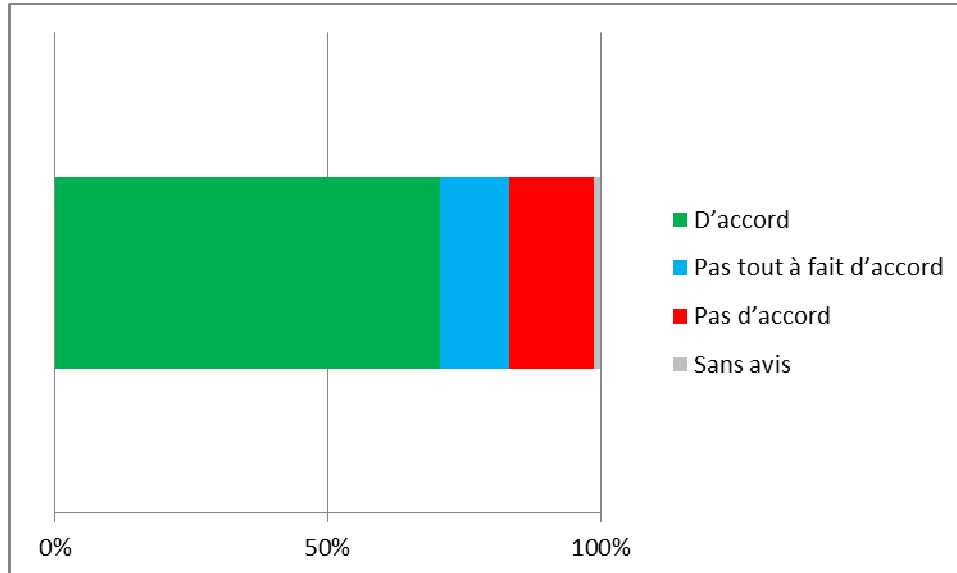
En ce qui concerne l'équipement numérique, les élèves sont en faveur des propositions du projet d'avis n°3 avec les deux nuances/précisions suivantes :

- En matière d'équipement minimal : il doit être effectivement pensé comme un équipement de base dont tous les établissements et enseignant.e.s devraient pouvoir bénéficier. Mais cet équipement de base doit aussi concerner les élèves ! Pour la connexion internet performante, un minimum nous semble également de permettre aux élèves d'avoir accès à une connexion internet avec leur propre appareil.

Concernant le matériel, cela serait incohérent de demander aux élèves d'acquérir une série de compétences numériques de base et de ne pas mettre à leur disposition, dans l'école, le matériel adéquat pour se faire. Disposer de seulement un « appareil » pour se connecter à internet dans chaque classe nous semble totalement insuffisant.

A minima, il faudrait prévoir, comme le proposaient les élèves dans notre premier rapport, « l'établissement de salles informatiques dans les écoles, gérées par un.e adulte-relais qui serait également la personne contact avec les élèves. Il est important que la gestion de cette/ces salle(s) soit la principale, voire l'unique mission de l'adulte responsable. En effet, des salles informatiques existent déjà dans de nombreux établissements scolaires mais il arrive souvent qu'elles ne soient que peu ou pas utilisées car les élèves ne savent pas à qui s'adresser. De plus, lorsqu'un.e responsable de la gestion de la salle n'est pas clairement désigné.e, les ordinateurs ne sont pas régulièrement mis à jour. »

Créer des lieux physiques d'espaces numériques pour partager, co-construire, apprendre, réfléchir et développer la créativité des élèves

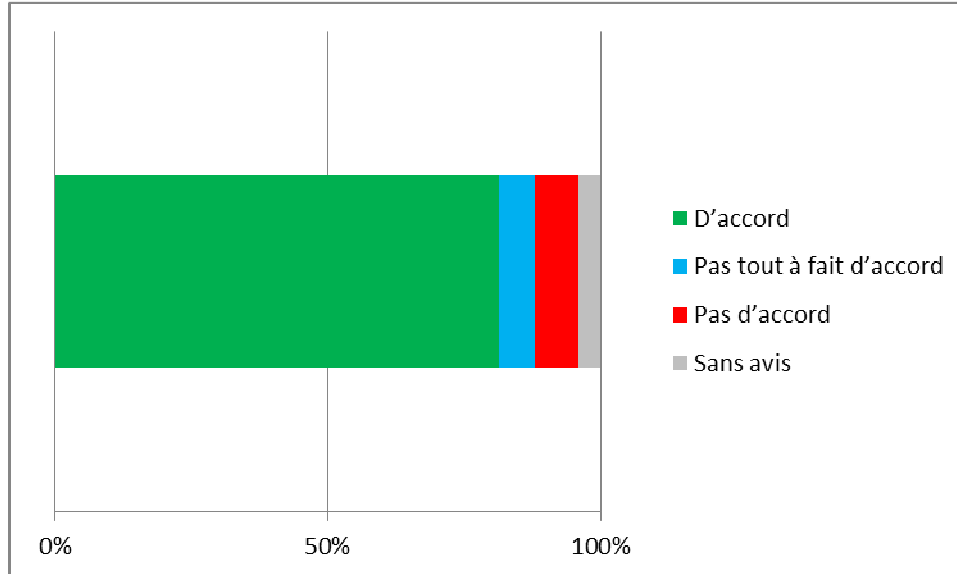


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Créer de tels espaces où ils et elles peuvent utiliser du matériel numérique pour co-construire des projets, travailler ensemble, apprendre nous semble indispensable... Et il faudrait également permettre aux élèves d'y avoir accès en dehors des cours et même de pouvoir utiliser le matériel pour le loisir...

- Il faut également prévoir l'entretien du matériel et anticiper le renouvellement des logiciels tous les trois ans et le renouvellement du parc informatique tous les 4 ans (voire plus tôt pour le matériel portable). On ne peut décemment pas demander aux écoles de former les élèves avec du matériel et des logiciels totalement obsolètes...

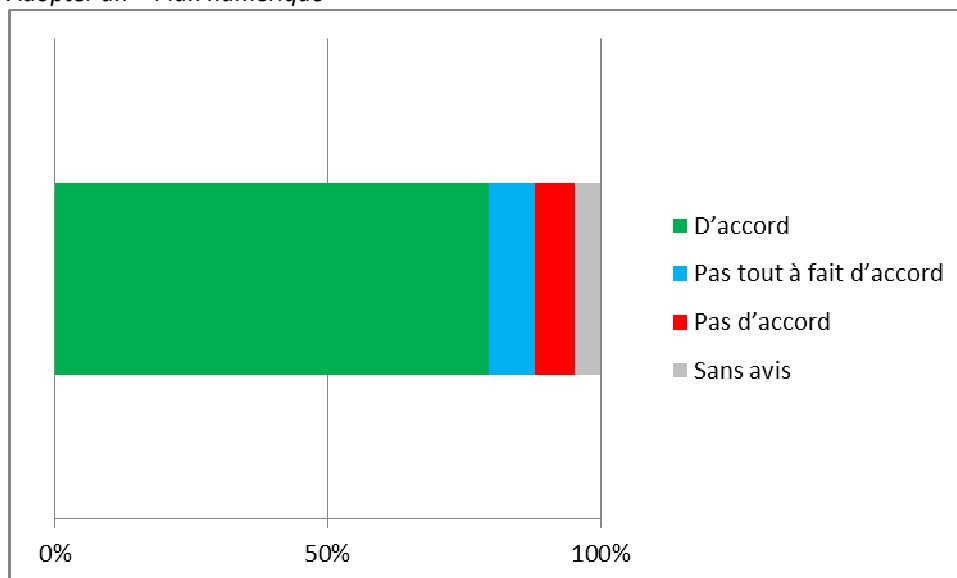
Renforcer le nombre de personnes qui peuvent conseiller l'école sur l'équipement, l'installer, le maintenir, ...



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

(5) Nouvelle gouvernance numérique du système scolaire

Adopter un « Plan numérique »

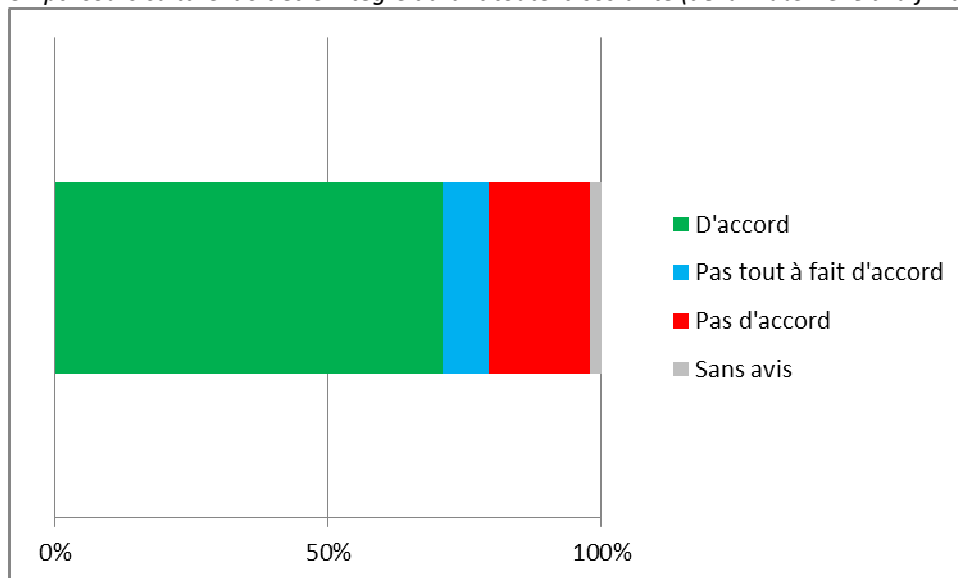


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

En ce qui concerne la gouvernance numérique, nous souhaitons mettre l'accent sur l'indispensable sécurisation des données. Que ce soit pour les réseaux d'écoles, pour les documents personnels des élèves et des professeur.e.s, les travaux, les cours, ... C'est un élément à prendre sérieusement en compte, dès le début de l'établissement des stratégies numériques et du Plan numérique.

OS 1.7 : INTEGRER LA CULTURE AU PARCOURS SCOLAIRE

Un parcours culturel doit être intégré durant toute la scolarité (de la maternelle à la fin du secondaire)



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Les élèves considèrent que la Culture permet d'apprendre différemment (et notamment pour tout ce qui concerne les langues) et qu'inclure un parcours culturel à l'école permettrait aussi de lutter contre les inégalités sociales, en partant du postulat que les familles présentant un indice socio-économique plus élevé ont plus de chances d'avoir un accès au monde culturel.

Les élèves proposent de faire de la sensibilisation aux différents modes d'expression culturels et artistiques dans les premières années, puis de laisser le choix aux élèves des cours culturels et artistiques qu'ils veulent suivre.

Néanmoins, les élèves se demandent également comment seront évaluées les compétences, notamment au moment du certificat du tronc commun ? Y aura-t-il des interrogations ? Comment juger un parcours culturel et artistique ? Est-ce que l'école doit en faire une matière comme les autres (dans des classes, avec des devoirs, des interrogations, des notes) ou envisager d'autres formes d'apprentissages, plus ouverts ?

Le projet d'avis n°3 fait référence à la fois à un portfolio individuel intégré au carnet de bord de l'élève (qui attesterait de la trajectoire accomplie par l'élève dans le domaine artistique et culturel et qui ne serait pas une évaluation mais un outil de suivi) et, dans la phase suivante, à une production réalisée à la fin du fondamental et du secondaire (alors quel lien fait-on avec le contenu du tronc commun ?) et qui pourrait constituer l'évaluation finale du parcours.

Enfin, nous souhaitons également que l'ensemble des opérateurs culturels reconnus par la FWB³ soient parties prenantes de ce PECA.

³ C.-à-d. l'ensemble des opérateurs qui ressortent de l'Administration générale de la Culture et donc des :

- Service général de l'Audiovisuel et des Médias
- Service général des Lettres et du Livre
- Service général de l'Action territoriale
- Service général de la Création artistique
- Service général du Patrimoine
- Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse

AXE STRATEGIQUE 2 : MOBILISER LES ACTEURS DE L'EDUCATION DANS UN CADRE D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILISATION ACCRUES EN RENFORÇANT ET EN CONTRACTUALISANT LE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF ET DES ECOLES, EN AUGMENTANT LE LEADERSHIP DU DIRECTEUR ET EN VALORISANT LE ROLE DES ENSEIGNANTS AU SEIN DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE DE L'ETABLISSEMENT

OS2.1 : DEPLOYER UN NOUVEAU CADRE DE PILOTAGE, CONTRACTUALISANT LES RELATIONS ENTRE LE PR ET LES ECOLES

(1) Principes constitutifs du dispositif de contractualisation

En ce qui concerne les principes constitutifs du dispositif de contractualisation, nous nous opposons fermement à ce que ce soit les élèves qui pâtissent in fine de l'incapacité ou de la mauvaise volonté manifeste des PO et/ou des directions dans la mise en œuvre du plan de pilotage. En effet, au point 18 b) il est prévu que la sanction qui leur serait infligée soit une réduction, voire une suppression, des moyens de fonctionnement et d'encadrement de l'établissement. Cela aurait des conséquences négatives en premier lieu sur les élèves qui auraient alors à assumer l'incapacité ou la mauvaise volonté de leur direction.

Nous demandons dès lors qu'une autre sanction, qui n'impacte donc pas les élèves, soit prévue en cas d'incapacité ou de mauvaise volonté du PO et/ou de la direction dans la mise en œuvre du plan de pilotage. En d'autres termes que les « coupables » seul.e.s subissent une éventuelle sanction.

(2) Le processus général d'évaluation du plan de pilotage

Alors qu'il est prévu que « le plan de pilotage doit faire au minimum l'objet d'une diffusion explicite auprès de l'ensemble des parties prenantes, en ce compris le Conseil de Participation [et donc y compris vers les représentant.e.s des élèves] ainsi que les instances de concertation, dans le respect des dispositions en vigueur en termes de concertation sociale » (point 16 des principes constitutifs du dispositif de contractualisation), les élèves disparaissent du processus général d'évaluation.

Nous demandons que les élèves soient associé.e.s à l'ensemble du processus dès lors que « l'ensemble du processus se caractérise par un dialogue constant et une implication des équipes pédagogiques et éducatives ainsi que des parents. » Nous demandons donc que les élèves soient explicitement ajouté.e.s à la réflexion autour de la préparation (ou actualisation) du plan de pilotage, au même titre donc que les personnels et les parents (point 3.), en accord avec l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

(5) Les fonctions, processus et organes du pilotage central du système scolaire

En ce qui concerne l'évolution de la commission de pilotage (point ii.), nous demandons que la composition de la commission de pilotage reflète, à l'avenir, la composition du groupe central du Pacte à laquelle sont ajouté.e.s des représentant.e.s des élèves.

OS2.3. : VALORISER ET RESPONSABILISER LES ENSEIGNANT.E.S DANS LE CADRE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE D'ORGANISATION APPRENANTE ET D'UNE EVOLUTION SUBSTANTIELLE DE LEUR METIER LIEE AUX ENJEUX ACTUELS DE L'ECOLE

- (1) Développer une formation initiale adéquate et de haut niveau poursuivie par une formation en cours de carrière conçue selon les besoins définis par les objectifs du système éducatif, les enjeux collectifs des établissements et le développement professionnel de l'enseignant.e

La formation initiale et en cours de carrière des enseignant.e.s est un sujet qui a été traité de manière très large tout au long du processus de consultation des élèves. En tant que telle mais aussi à l'occasion des discussions autour du décrochage scolaire, du numérique, de la participation, des inégalités de genre, des besoins spécifiques des élèves, etc.

En ce qui concerne la formation initiale, nous commencerons par dire qu'elle doit être à l'image de ce qui sera demandé aux enseignant.e.s une fois formé.e.s. C'est quand même plus compliqué pour un.e enseignant.e d'utiliser davantage les pédagogies actives s'il n'en a entendu parler pendant ses études que lors de cours magistraux, ou de travailler dans une dynamique collective de travail collaboratif s'il ne l'a pas exercée pendant ses études. De même, on ne peut pas demander aux enseignant.e.s de faire évoluer fondamentalement les pratiques d'évaluation des élèves si les seules évaluations lors de leurs études supérieures sont sommatives, comment un.e enseignant.e peut faire vivre la participation des élèves dans sa classe s'il ou elle ne l'a pas personnellement expérimentée concrètement, ,...

La réforme de l'enseignement obligatoire devra donc également porter sur une réforme de la formation des maîtres de formation pratique, maîtres-assistant.e.s, et chargé.e.s de cours des filières pédagogiques dans l'enseignement supérieur.

Les élèves souhaitent également que les futur.e.s enseignant.e.s puissent également avoir plus de stages pendant leur formation initiale et, comme indiqué dans le premier rapport, insistent sur la nécessité qu'elles et ils soient encadré.e.s efficacement pendant le stage, et non pas seulement durant la préparation de ce dernier ou lors de son évaluation. Les enseignant.e.s fraîchement diplômé.e.s seront alors mieux armé.e.s pour faire face aux défis inhérents à la gestion de leur classe.

Plus spécifiquement, les élèves souhaitent que de nouveaux aspects soient intégrés à la formation initiale des futurs professeurs :

- Les élèves constatent la difficulté que les professeur.e.s ont parfois pour susciter l'intérêt des élèves lors de leurs cours. Les élèves proposent qu'un cours spécifiquement consacré à cet aspect soit mis en place dans la formation des enseignant.e.s, une sorte de *cours d'expression orale pour être à l'aise et dynamique devant une classe*.
- Une formation spécifique à l'utilisation des outils numériques (TBI, tablettes, ...).
- Une meilleure formation pour pouvoir détecter et accompagner les élèves en voie de décrochage afin qu'ils et elles rattrapent à la matière enseignée.
- Une sensibilisation et une formation des futur.e.s enseignants.e. pour ne plus faire (souvent inconsciemment) de différence de traitement en fonction du genre et pour lutter contre les inégalités de genre.
- Une sensibilisation et une formation des futur.e.s enseignant.e.s aux troubles de l'apprentissage, ainsi qu'aux besoins spécifiques des élèves.

En ce qui concerne la formation continue, au-delà des considérations sur son organisation pratique, nous souhaitons mettre l'accent sur deux thématiques qui devraient faire l'objet d'une attention particulière :

- Le rapport des professeur.e.s aux élèves. Le monde change très vite, les élèves dans dix ans n'auront certainement plus les mêmes préoccupations que les élèves d'aujourd'hui, il faut donc que les professeur.e.s puissent avoir, en cours de carrière, des formations qui leur permettent de s'adapter aux élèves et aux évolutions de la société.

- En ce qui concerne le décrochage scolaire et l'amélioration de l'encadrement des élèves, c'est « *comme pour les ordinateurs, il faut faire des mises à jour* » et il est donc nécessaire d'améliorer à la fois la formation initiale des enseignant.e.s en matière de pédagogie mais aussi leur formation en cours de carrière afin qu'elles et ils soient les mieux outillé.e.s pour aider les élèves en difficulté.

(2) Améliorer la situation des enseignant.e.s débutant.e.s

La création de fonctions d'« enseignant.e.s référent.e.s » est similaire à la proposition des élèves de créer une forme de parrainage réciproque entre les enseignant.e.s, afin de permettre aux plus jeunes enseignant.e.s de bénéficier de l'expérience de leurs ainé.e.s. Il manque cependant, dans le projet d'avis n°3, la forme de réciprocité que soulignaient les élèves dans le premier rapport : ce parrainage pourrait également être bénéfique pour les enseignant.e.s plus expérimenté.e.s parce qu'ils et elles pourraient alors profiter des dernières études et méthodes pédagogiques qui ont été enseignées aux jeunes diplômé.e.s et également de leur vécu plus proche de celui des élèves.

De plus, les élèves soulignaient dans notre premier rapport que ce partenariat permettrait aux professeur.e.s expérimenté.e.s et aux jeunes enseignant.e.s de progresser durablement sans trop sortir des horaires et contraintes, en plus *de jours de formation que les enseignant.e.s peuvent prendre au cours d'une année scolaire.*

Enfin, les élèves, en ce qui concerne le nombre d'enseignant.e.s qui arrêtent prématurément leur carrière à cause du manque de reconnaissance de leur fonction et du sentiment d'isolement, qui s'ajoutent aux difficultés du début de vie professionnelle, préconisent de meilleures conditions de travail pour les enseignant.e.s, en leur dégageant plus de temps à passer avec les élèves et leurs collègues ainsi que des classes de taille plus petite, avec moins d'élèves.

AXE STRATEGIQUE 3 : FAIRE DU PARCOURS QUALIFIANT UNE FILIERE D'EXCELLENCE, VALORISANTE POUR CHAQUE ELEVE ET PERMETTANT UNE INTEGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE REUSSIE TOUT EN RENFORÇANT SON PILOTAGE ET EN SIMPLIFIANT SON ORGANISATION

OS3.1 : REORGANISER LES PARCOURS DU QUALIFIANT

Nous rappellerons ici l'importance pour les élèves de pouvoir opérer un choix positif entre les filières de transition et celles du qualifiant. L'instauration d'un tronc commun réellement polytechnique devra permettre aux élèves d'être outillés, en fin de troisième année, pour continuer dans l'une ou l'autre filière, en fonction du projet de vie construit par l'élève.

(1) L'amélioration de l'orientation à l'entrée du et dans le qualifiant

En ce qui concerne l'orientation et la proposition relative à un entretien de motivation avec les professionnels de l'orientation en vue d'accéder à une option qualifiante, cela nous semblerait incohérent de ne le réserver qu'aux seul.e.s élèves qui opteraient pour une filière qualifiante. De plus, comme signalé plus haut, les élèves proposent plutôt qu'un suivi soit opéré sur la durée par un véritable service d'aide à la scolarité qui serait implanté dans l'école⁴ et, cela, pour l'ensemble des élèves.

De même, l'outil intégré d'information et d'orientation à destination de l'ensemble des filières doit comporter des données sur l'ensemble des parcours possibles : en passant par la filière de transition ou la filière qualifiante et doit donc également être conçu avec les Hautes Écoles et Universités et devra donc donner de manière équivalente et objective des informations sur tous les parcours possibles pendant les 3 dernières années du secondaire.

(2) La clarification des formes d'enseignement

Nous rappelons ici ce que nous disions plus haut : nous demandons que le tri entre les filières « de transition » et les filières « qualifiantes » se fasse sans pression aucune du monde des entreprises et dans un objectif qui ne soit pas adéquationniste. La filière qualifiante doit continuer à répondre aux prescrits du décret Missions et ne doit, en aucun cas, avoir comme seul but de fournir aux entreprises une main-d'œuvre formée à leur demande.

⁴ Pour rappel, via par exemple un.e conseiller.e principal.e d'éducation qui aurait comme mission de faire un suivi personnalisé des élèves, tant au niveau de leur orientation que de leur situation personnelle ou la possibilité d'un temps particulier de réflexion, pendant l'année sur la scolarité par l'élève et un.e professeur.e ou un.e éducateur/trice.

(3) Une filière qualifiante en trois ans

Nous insistons ici sur la nécessaire possibilité pour un élève de pouvoir au cours des trois ans, changer d'avis et changer de parcours. Que ce soit au sein d'un secteur mais également entre la filière qualifiante et la filière de transition. Des passerelles doivent donc être prévues dès le départ.

(4) Le développement de la CPU

La proposition de développement de la CPU telle que présentée par le projet d'avis n°3 nous semble intéressante dès lors que, comme précisé par le groupe central, l'ensemble de ses effets sont évalués préalablement et que l'opportunité ou non de l'étendre sera apprécié sans a priori. Il n'y a, pour nous également, pas de lien automatique entre la réorganisation de la filière qualifiante sur trois ans et la CPU.

Nous émettons dès lors des réserves sur l'organisation des cours généraux sur le principe de la CPU comme dans l'enseignement de promotion sociale et ce, d'autant plus, si les passerelles entre qualifiant et transition ne sont pas correctement pensées.

(5) Les cours généraux de la filière qualifiante

Nous appuyons la préoccupation du projet d'avis n°3 sur le fait que la formation générale doit être davantage porteuse de sens pour l'élève. Et ceci est préconisé d'ailleurs pour l'ensemble de l'enseignement, toutes filières confondues...

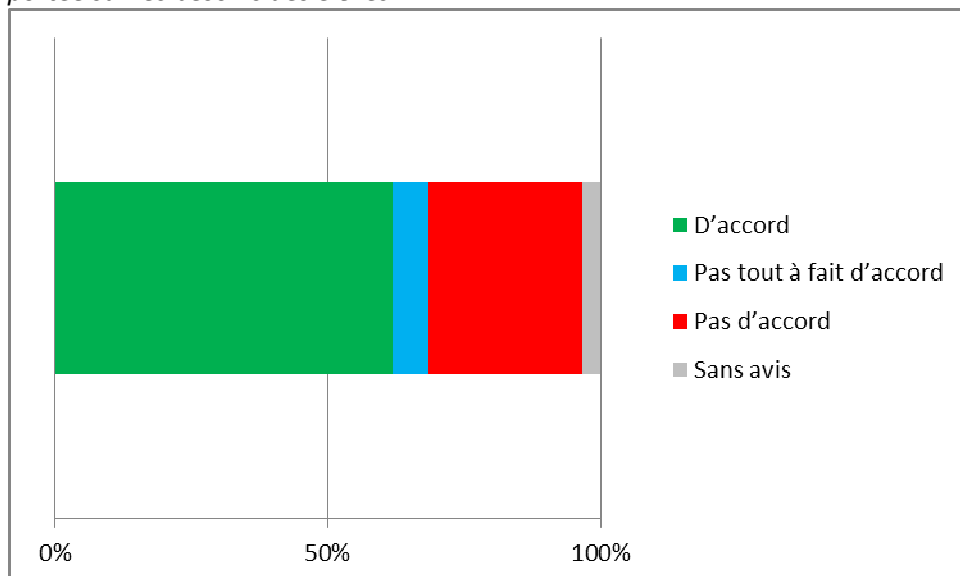
(6) La certification du parcours qualifiant et l'accès à l'enseignement supérieur

Il nous semble effectivement indispensable de prévoir une façon de pouvoir avoir accès à l'enseignement supérieur à partir de la filière qualifiante. Nous ne pensons par contre pas que l'enseignement de promotion sociale soit une option sauf à harmoniser l'ensemble des règles existantes entre l'enseignement de plein exercice et l'enseignement de promotion sociale (notamment, par exemple, en ce qui concerne les droits des élèves à exercer un recours contre une décision ou les possibilités pour les élèves de participer aux décisions de l'établissement).

AXE STRATEGIQUE 4 : AFIN D'AMELIORER LE ROLE DE L'ENSEIGNEMENT COMME SOURCE D'EMANCIPATION SOCIALE TOUT EN MISANT SUR L'EXCELLENCE POUR TOUS, FAVORISER LA MIXITE ET L'ECOLE INCLUSIVE DANS L'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF TOUT EN DEVELOPPANT DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE, LE DECROCHAGE ET LE REDOUBLEMENT

OS 4.1 : REDUIRE LE REDOUBLEMENT

Redoubler doit être quelque chose de rare, une mesure exceptionnelle qui ne soit appliquée qu'en dernier recours. Les élèves doivent être suivi.e.s plus régulièrement et une attention particulière sera portée sur les besoins des élèves.



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Actuellement, un.e élève sur deux aura redoublé une ou plusieurs fois lors de son parcours scolaire. Nous avons montré dans nos rapports précédents que la question de la réduction voire de la suppression du redoublement faisait débat parmi les élèves et, particulièrement entre ceux et celles qui fréquentaient des écoles où ce redoublement se passait bien (les élèves se retrouvent un peu dans toutes les classes sans distinction, et font l'objet d'une attention particulière de la part de leur professeur.e afin qu'ils et elles maîtrisent les matières qui leur ont posé problème lors de leur première tentative) et ceux et celles qui fréquentaient des écoles où les doubleur/se.s sont regroupé.e.s au sein d'une même classe et stigmatisé.e.s pour leur échec par l'établissement et les autres élèves.

De même, en ce qui concerne la remédiation, ce qui a été pointé par les élèves dans le fonctionnement actuel est la stigmatisation dont sont victimes les élèves qui sont envoyé.e.s en remédiation...

Nous sommes dès lors satisfaits des propositions du projet d'avis n°3 et de l'approche systémique et cohérente qu'il propose en la matière, particulièrement via l'approche RCD.

(1) Mobiliser les équipes éducatives autour d'une approche cohérente de la différenciation et de la remédiation

Aux propositions du projet d'avis n°3, nous tenons à ajouter les balises suivantes pour leur opérationnalisation :

- La remédiation doit s'organiser à l'école, pendant le temps scolaire.
- La remédiation doit être gratuite.
- Les professeur.e.s doivent être formé.e.s à la pédagogie basée sur la différenciation et la remédiation et aux outils ainsi qu'à la détection précoce des problèmes.
- Des espaces de travail plus informels doivent également exister dans l'école pour que les élèves puissent travailler ensemble (études qui ne sont pas silencieuses). Les élèves sont largement en faveur d'un système d'entraide et de solidarité entre eux (une sorte de tutorat entre les élèves qui ont compris la matière et ceux ou celles qui éprouvent une difficulté, comme expliqué *supra*). De plus, des espaces doivent être prévus pour les élèves désireux/euses de travailler seul.e.s.
- Si la remédiation doit être organisée sous la responsabilité du/de la titulaire, il faut également prévoir une diversité de profils dans les acteurs et les actrices de la remédiation afin que les élèves puissent connaître différentes manières d'expliquer la matière enseignée.

OS 4.2 : INTEGRER AU PACTE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

Complémentaire au plan multidimensionnel en matière de lutte contre le décrochage scolaire et à ce qui est déjà abordé ailleurs dans le projet d'avis et qui, pour nous, fait partie intégrante de la lutte contre le décrochage scolaire (la remédiation et la détection précoce des problèmes dans les apprentissages par des enseignant.e.s formé.e.s et outillé.e.s, les choix positifs dans l'orientation, ...), nous souhaitons mettre l'accent sur plusieurs éléments soulevés par les élèves lors de nos consultations et qui, nous semble-t-il, pourraient compléter utilement le projet d'avis dans l'opérationnalisation des mesures proposées en matière de prévention du décrochage scolaire.

- La mise sur pied d'un service d'aide à la scolarité dans les écoles, avec un.e conseiller.e qui aurait comme mission de faire un suivi personnalisé des élèves, tant au niveau de leur orientation que de leur situation personnelle car, pour les élèves, leur vie à l'école et leur vie en dehors de l'école sont indissociables. Dans le même ordre d'idée, cela pourrait permettre également de tenir compte de la difficulté de se

confier pour un élève qui connaîtrait des difficultés dans ses apprentissages si la relation avec le/la titulaire est compliquée.

- La mise en place d'un temps particulier de réflexion où l'élève pourrait prendre individuellement un moment pour faire le point sur sa scolarité, avec ou sans ses parents.

Les élèves font le constat d'un manque au niveau de la réflexion personnelle des élèves sur leur scolarité et proposent qu'il soit possible de pouvoir faire le point, au cours de l'année, sur celle-ci avec un.e professeur.e ou un.e éducateur/trice dans un temps qui serait spécifiquement réservé à cette réflexion.

- L'amélioration de la vie de l'élève au sein de l'établissement et la prise en compte de la vie en classe, qui est déterminante, en laissant plus d'espace pour les élèves et en les impliquant plus dans la vie de l'établissement.

Certain.e.s élèves ressentent un fort sentiment d'enfermement lorsqu'ils ou elles pensent au mot « école ». Il est donc suggéré d'améliorer la vie de l'élève au sein de l'établissement en laissant plus d'espaces aux élèves et, également, plus de libertés. Cela leur permettrait notamment de souffler lorsque c'est nécessaire, mais également de disposer de l'espace pour mener des projets communs et d'être réellement actrices ou acteurs de leur scolarité au sein de l'établissement. Et donc d'avoir moins envie de s'enfuir d'une école qu'elles ou ils peuvent parfois ressentir comme une prison.

(2) Redéfinir les rôles et missions des intervenants et dispositifs

Afin de définir précisément les concepts et construire des indicateurs pertinents, il nous semblerait utile également, contrairement à ce qui est indiqué dans le projet d'avis qui le tient pour acquis, d'évaluer objectivement le point-seuil des neuf demi-jours d'absence.

Le système tel qu'il existe aujourd'hui nous semble :

- D'une part, incohérent sur son objectif. Ce n'est qu'au bout de neuf demi-jours d'absences injustifiées que l'on détecte un éventuel décrochage et le résultat en est (outre le signalement aux services de l'aide à jeunesse) que l'école décroche elle-même l'élève en lui octroyant le statut d'élève libre. Ce qui signifie pour l'élève qu'il ou elle ne pourra pas réussir son année, sauf au prix de démarches très compliquées pour redevenir élève régulier alors justement qu'elle ou il est en décrochage par rapport au monde scolaire.
- D'autre part, en contradiction avec la préoccupation des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence d'opérer à l'avenir avec des évaluations régulières de l'acquisition des compétences et à des remédiations directes. Il nous semble que ce

même principe, d'évaluation et de remédiation régulière, doit également prévaloir en termes d'absentéisme.

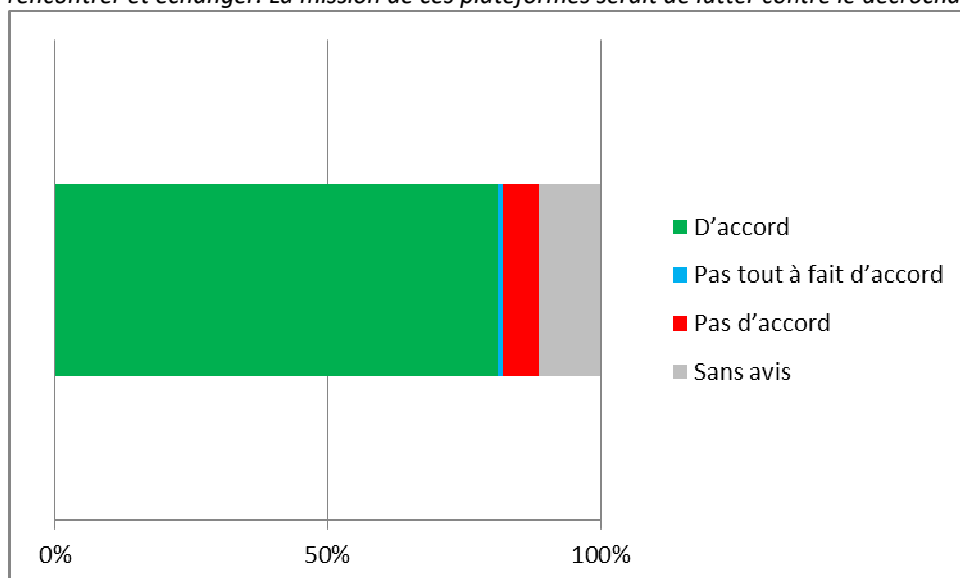
Les élèves, lors de nos consultations, ont insisté sur la prise en compte de la situation de l'élève dans sa globalité : sa vie à l'école et sa vie en-dehors de l'école. Pour les élèves, il faut donc prendre en charge l'absentéisme, en gardant à l'esprit que la sanction n'est pas la seule solution et que le dialogue avec l'élève est à privilégier.

Nous insistons donc sur l'importance du développement de la prévention avant toute sanction. En amont et au sein de chaque établissement scolaire, il est nécessaire de prévoir un processus d'écoute, de discussion et de dialogue avec l'élève qui serait trop souvent absent.e afin de résoudre les problèmes causant ces absences que ceux-ci soit d'origine scolaire ou non (problèmes familiaux ou d'autres raisons qu'il faut pouvoir prendre en considération).

Nous proposons également qu'une réflexion puisse être menée afin de compléter et d'élargir les possibilités d'un parcours scolaire adapté déjà possible pour certain.e.s sportives ou sportifs et artistes⁵ à d'autres catégories d'élèves engagé.e.s dans des projets citoyens.

(3) Définir un cadre renforcé de coordination effectif des intervenant.e.s/acteur/trice.s et dispositifs

Mettre en place des plateformes locales de concertation entre les différents réseaux afin qu'ils puissent se rencontrer et échanger. La mission de ces plateformes serait de lutter contre le décrochage scolaire



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

⁵ Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, art. 58, §7 et 8

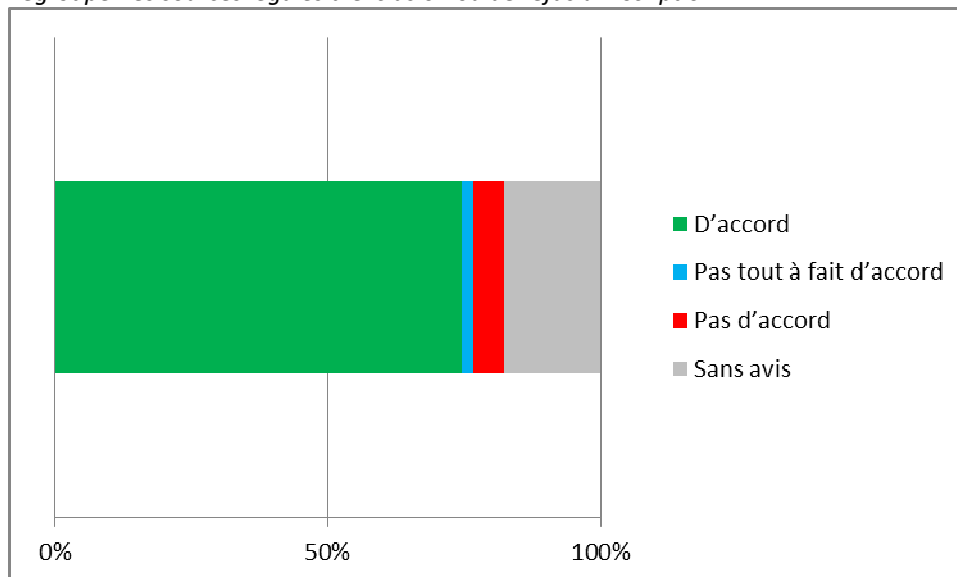
Les élèves sont largement en faveur de cette proposition. Pour les élèves, cela n'a pas de sens de ne pas recevoir le même appui en fonction du réseau qu'ils et elles fréquentent.

En ce qui concerne l'organisation de cette « Plateforme de coordination » au niveau de la zone, nous demandons qu'elle intègre également des représentant.e.s des élèves afin d'y porter la voix et les expériences des élèves.

(4) Clarifier certaines procédures aux fins d'un meilleur suivi des élèves, y compris les exclusions scolaires

Nous saluons la proposition que l'établissement du règlement d'ordre intérieur et la politique disciplinaire de l'école associent les représentant.e.s des parents et des élèves par l'intermédiaire du conseil de participation et celle d'envisager d'incorporer dans le décret notamment, les principes en matière de respect des droits de la défense, d'interdiction des sanctions collectives, de distinction entre sanction de comportement et sanction liée à des motifs pédagogiques, de motivation et de proportionnalité. Cette dernière proposition a d'ailleurs reçu un large assentiment de la part des élèves dans le cadre de notre deuxième consultation.

Regrouper les sources légales d'exclusion ou de refus d'inscription



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Cette base étant acquise, nous estimons qu'il est possible d'aller plus loin sur ces sujets en favorisant l'installation de conseils de citoyenneté au sein des différents établissements, sur le modèle de ce que le MIEC met déjà en œuvre aujourd'hui. Différent du conseil de participation, le conseil de citoyenneté se réunit hebdomadairement, dans une plage de l'horaire prévue à cet effet. Dans ce conseil, les élèves réfléchissent à comment améliorer la vie à l'école, cogèrent les règles de l'école et mettent en place des projets.

Nous souhaitons également qu'une réflexion sur les retards et absences soient spécifiquement menée. La procédure mise en place dans certaines écoles est souvent trop pénalisante pour les élèves et ne leur laisse pas l'occasion d'expliquer les raisons de ces retards et absences.

Dans certaines écoles, au bout de trois retards, c'est une sanction (généralement une retenue). Mais cette procédure est utilisée de manière trop linéaire et trop systématique. Les retards causés par un contrôle des transports en commun (attestation à l'appui) ne devraient pas compter au même titre qu'un retard dû à une panne de réveil. Or aujourd'hui, c'est en général le cas.

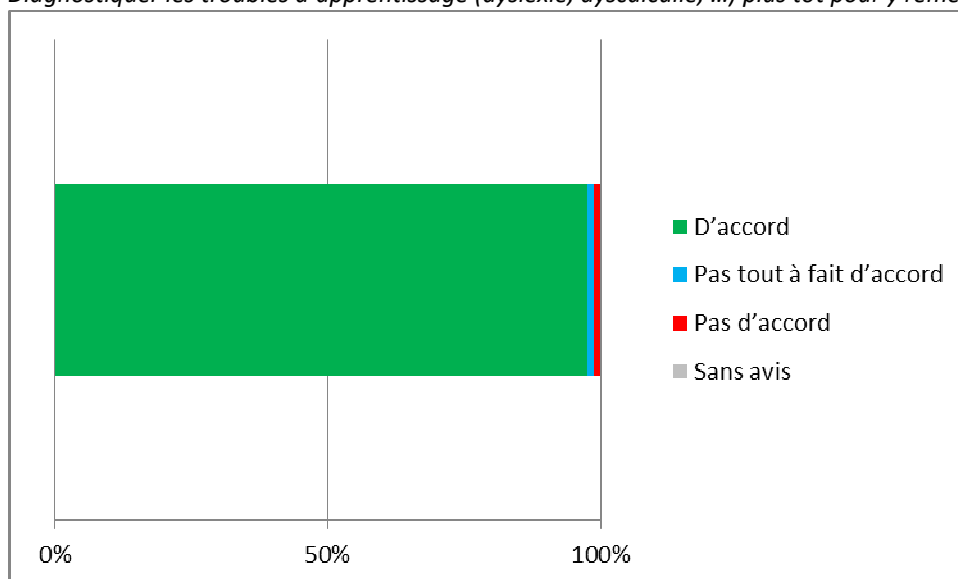
OS 4.3 : REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

La volonté d'une école inclusive est largement partagée auprès des élèves. Nous tenons particulièrement à insister sur le droit de chaque élève d'être inscrit.e dans l'enseignement ordinaire, sans possibilité de refus d'inscription au motif que l'école nécessiterait des aménagements raisonnables ou que l'enfant ne serait pas capable d'assimiler.

Outre le diagnostic des besoins spécifiques, la détection des troubles d'apprentissage doit également se faire plus tôt qu'aujourd'hui, avant que l'élève qui en présente ne soit en échec scolaire et avant une réorientation inappropriée.

Les enseignant.e.s devraient être formés au repérage de ces troubles et des moyens doivent être mis en place pour aider les élèves qui en ont besoin.

Diagnostiquer les troubles d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, ...) plus tôt pour y remédier et aider les élèves



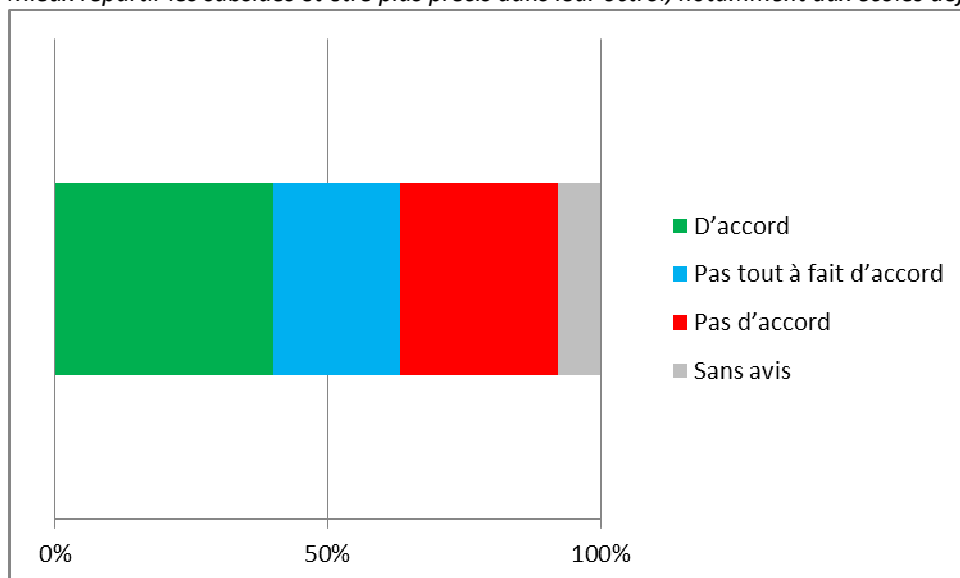
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

OS 4.6 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ECOLES A FORT ECART DE PERFORMANCE

Nous plaçons ici pour que les représentant.e.s des élèves soient également ponctuellement associé.e.s aux travaux du comité de pilotage.

OS 4.7 : REFORMER L'ENCADREMENT DIFFERENCIE

Mieux répartir les subsides et être plus précis dans leur octroi, notamment aux écoles défavorisées

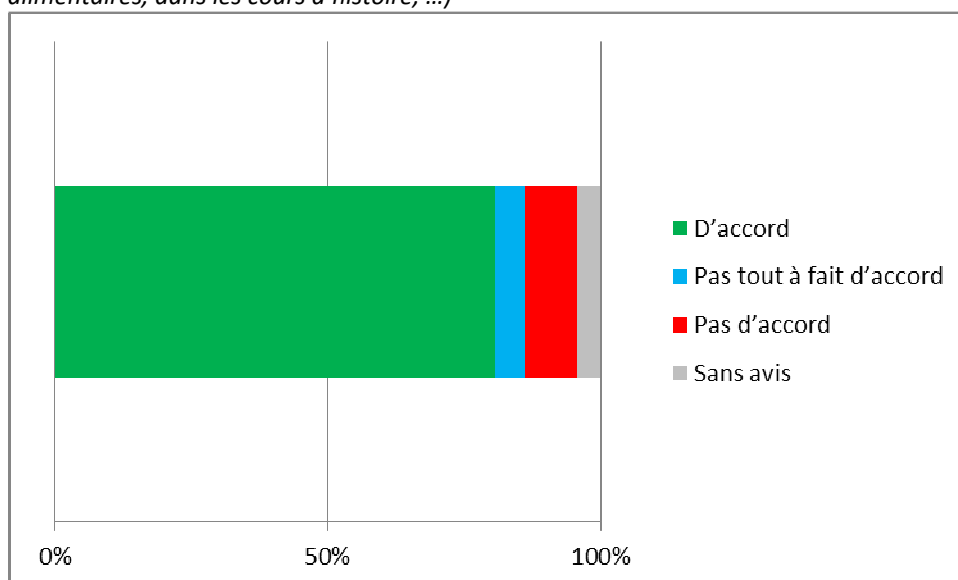


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Ce n'est pas la question d'une meilleure répartition des subsides qui est remise en cause par les élèves. Il faut faire en sorte que les subsides soient effectivement mieux répartis entre les écoles en fonction de leurs publics réels et de leurs besoins. Mais la communication de données personnelles individuelles qui sont aussi sensibles que l'origine socio-économique d'un.e élève pose question et nécessitera de sérieuses balises de confidentialité dans sa mise en œuvre.

OS 4.8 : PROMOUVOIR LA MIXITE SOCIALE

Reconnaître davantage les minorités et leur accorder une place plus grande dans l'école (dans les régimes alimentaires, dans les cours d'histoire, ...)



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

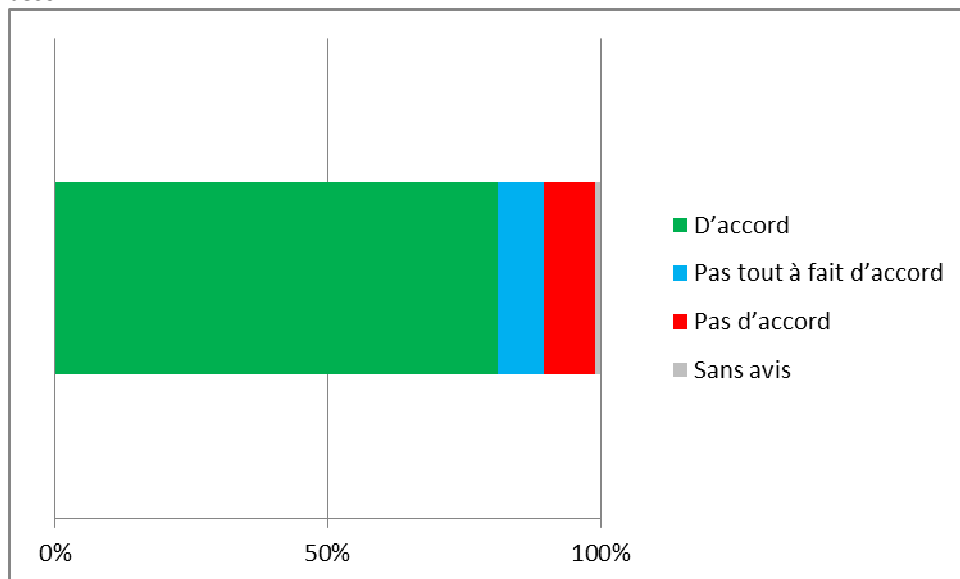
Nous saluons l'ensemble de la partie portant sur la reconnaissance des groupes minorisés : « l'acquisition de compétences interculturelles dans la formation des enseignant.e.s et autres intervenant.e.s, l'évaluation de la place de l'histoire de la colonisation et de l'immigration en Belgique ainsi de la dimension interculturelle dans la formation géographique et sociale ainsi que dans la littérature francophone ».

Les élèves s'étaient d'ailleurs prononcé.e.s dans une large majorité en faveur de cette proposition lors de notre deuxième consultation.

Nous souhaitons par ailleurs que l'alternative végétarienne soit systématique à partir du moment où l'école propose des repas et pas seulement « encouragée ». À ce titre, nous soulignons qu'un repas végétarien doit être aussi équilibré qu'un repas ordinaire, et ne saurait simplement être le repas prévu moins la viande.

OS 4.9 : S'ASSURER DE LA MAITRISE DE LA LANGUE DE L'APPRENTISSAGE PAR TOUS LES ELEVES

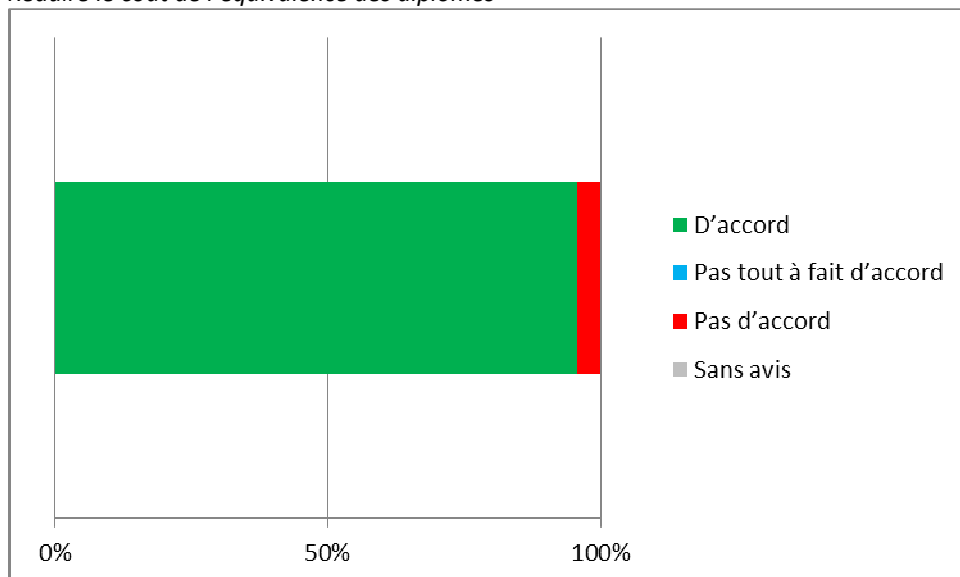
Évaluer la maîtrise de la langue française des élèves, afin de mettre en place des aides pour ceux qui en auraient besoin



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Les élèves proposent que l'évaluation du niveau de maîtrise du français d'un.e élève doit pouvoir se faire dès son inscription dans un établissement. Cette évaluation doit être discrète et non stigmatisante et l'objectif doit être uniquement de fournir un soutien supplémentaire si nécessaire.

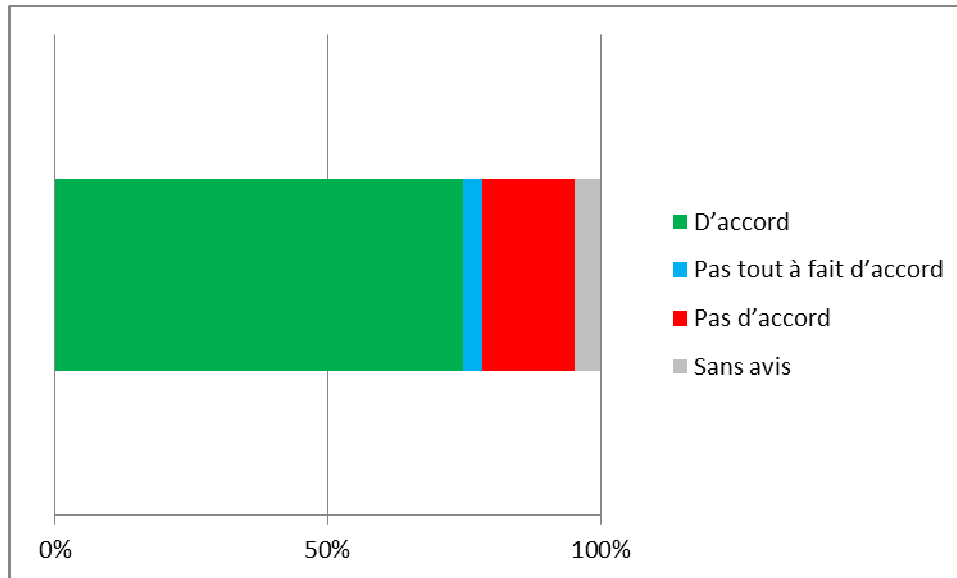
Réduire le coût de l'équivalence des diplômes



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

OS4.10 : LUTTER CONTRE LES INEGALITES LIEES AU GENRE

Former davantage les enseignant.e.s aux questions du genre et les sensibiliser plus au problème du sexisme

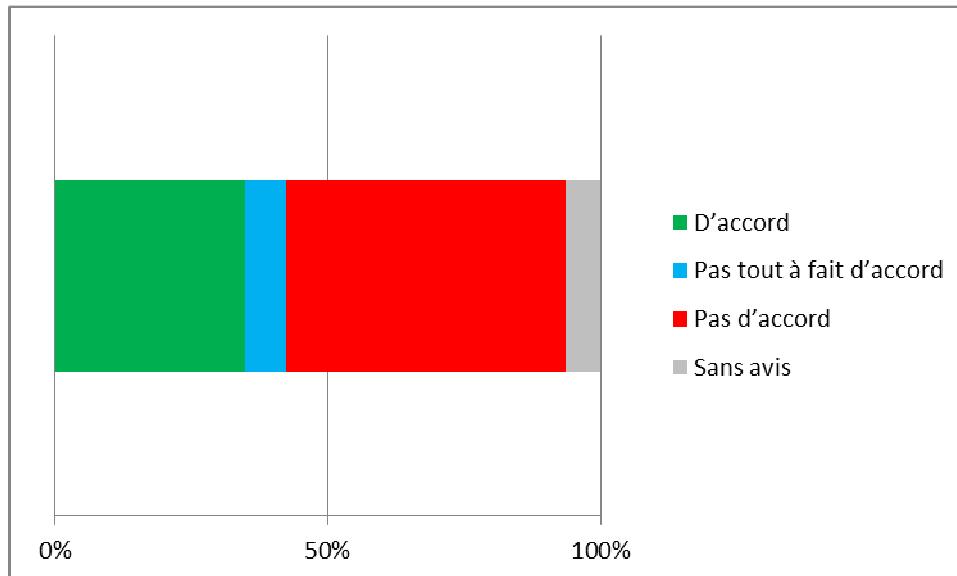


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Nous appuyons l'importance d'une formation et d'une sensibilisation spécifique des enseignant.e.s à la prise en compte de la problématique du genre.

Par contre, nous nous étonnons de la faiblesse de cette partie du projet d'avis n°3 et de la seule mention d'une attention particulière qui devrait exclusivement se porter sur les nombreux défis qui se poseraient aujourd'hui à l'école pour les seuls garçons.

Développer des moyens pour diminuer le décrochage scolaire chez les garçons parce que, statistiquement, les garçons sont davantage dans les filières qualifiantes et sont plus concernés par le décrochage scolaire



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Pour les élèves, les moyens pour diminuer le décrochage scolaire doivent être accordés pour tous les élèves, qu'ils soient garçons ou qu'elles soient filles.

Si l'idée du Pacte est de construire une école ouverte, tolérante et non-discriminante, nous pensons que des propositions supplémentaires doivent être faites pour favoriser l'inclusion de tous et toutes les élèves.

Pour réellement et efficacement lutter contre les discriminations liées au genre, les élèves proposent :

- Que les différentes filières ne soient plus discriminantes. En effet, il existe des filières symboliquement et traditionnellement réservées aux garçons et d'autres aux filles. Que l'école ne fonctionne plus sur un modèle de genre binaire « garçon » - « fille », excluant tou.te.s les élèves ne se définissant pas de cette façon-là.
- Que les inégalités liées au genre fassent partie de la formation des professeur.e.s, des éducateur/trice.s et plus généralement des professionnel.le.s de l'enseignement.
- Qu'une (in)formation scientifique soit dispensée à propos de la communauté trans aux acteurs et actrices de l'école au même titre que d'autres campagnes luttant contre les discriminations.
- Penser en termes de diversité de genre les structures scolaires. Ainsi, l'école inclusive doit bannir les distinctions de genre pour les cours de gymnastiques ou pour les toilettes.
- Que le prénom social des élèves transgenres soit le seul prénom utilisé par l'école et qu'il soit inscrit dans les formulaires administratifs et sur le diplôme de l'élève afin de ne pas « outter » l'élève en révélant son prénom de naissance.

AXE STRATEGIQUE 5 : ASSURER A CHAQUE ENFANT UNE PLACE DANS UNE ECOLE DE QUALITE, ET FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION SCOLAIRE AFIN DE RENDRE L'ECOLE PLUS ACCESSIBLE, PLUS OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTEE AUX CONDITIONS DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT

OS5.1 : ASSURER DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE QUANTITE ET QUALITE SUFFISANTES POUR TOUS LES ELEVES

Il est également, pour nous, primordial d'assurer des infrastructures scolaires de quantité et qualité suffisantes pour tous les élèves. D'un point de vue opérationnel, il ne faudra pas oublier :

- De prévoir des espaces de détente (intérieurs et extérieurs) qui peuvent également être investis par les élèves pour mettre en place leurs propres projets ;
- De prévoir des espaces d'étude, individuelle et collective ;
- De mener une réflexion sur l'agencement des classes et leur aménagement ;
- De prévoir des sanitaires de qualité et en quantité suffisante (et également de permettre leur utilisation lorsque le besoin s'en fait sentir et non selon des plages horaires fixes et limitées) ;
- De prévoir des douches accessibles après les activités sportives ;
- De prévoir des espaces de rangement pour les affaires des élèves ;
- De prévoir des espaces abrités et sécurisés où les élèves peuvent laisser leur vélo (ou leur vélomoteur) pendant les cours.

OS5.2 : DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE A L'ECOLE

Comme nous le disons plus haut, les élèves souhaitent que l'école les considère dans leur globalité et pas seulement à la lumière de leurs seuls résultats scolaires. Nous saluons donc les mesures proposées dans cette partie du projet d'avis et insistons pour que le développement de la qualité de vie à l'école soit, dans la suite des travaux, sur le même pied d'égalité que les autres orientations.

(3) Développer les activités extrascolaires et citoyennes et assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs

Nous lierons l'opérationnalisation de cette mesure avec l'importance, pour les élèves, de disposer d'espaces (de détente) où elles et ils peuvent mener à bien leurs projets, au-delà des moments spécifiquement consacrés avec les acteur/trice.s extérieur.e.s.

(4) Développer dans chaque établissement des espaces de parole

Cette demande correspond à une proposition des élèves de créer des espaces de médiation dans le but de faciliter le dialogue entre les différent.e.s acteur/trice.s de l'école et d'exprimer les désaccords de manière constructive pour les résoudre plus facilement. Cela permettrait de désamorcer des conflits entre enseignant.e et élève ou entre direction et élève, évitant ainsi de cristalliser des tensions qui résultent souvent d'un manque de compréhension de la position de l'interlocuteur/trice. Il s'agit donc d'établir en priorité si la création d'espace de médiation ne ferait pas doublon par rapport à des structures existantes, avant d'établir un fonctionnement qui permettrait une meilleure compréhension des points-de-vue et des échanges constructifs.

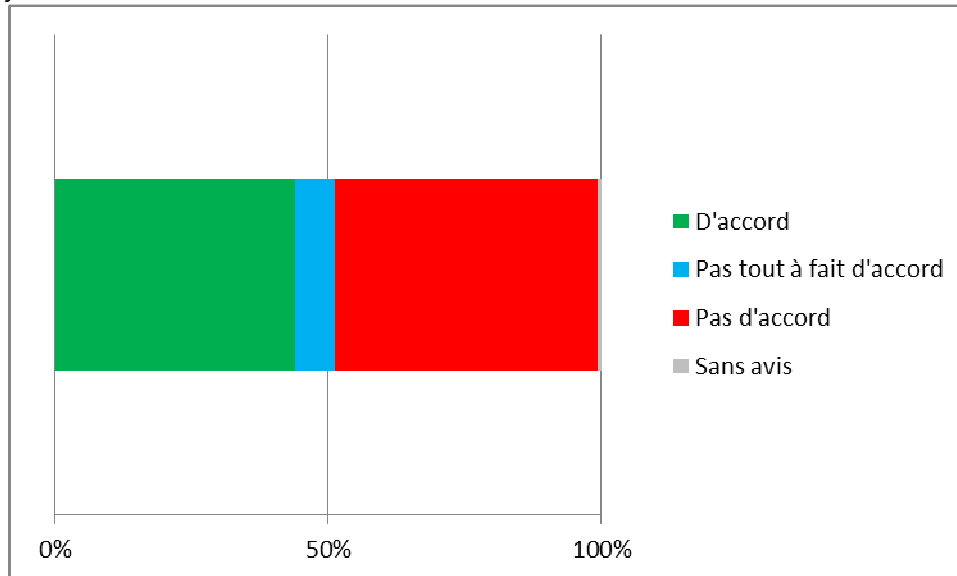
(5) Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteur/trice.s extérieur.e.s)

Nous ne pouvons que saluer les mesures proposées dans cette partie qui correspondent aux demandes des élèves concernant la lutte contre le harcèlement à l'école et particulièrement le fait de soutenir les projets menés par les élèves pour les élèves.

Peut-être, en plus de tout ce dispositif de prévention, faut-il aussi renforcer les services qui peuvent intervenir lors d'une situation de harcèlement. Les élèves, leurs parents et le monde éducatif en général sont aujourd'hui souvent démuni.e.s lorsqu'il s'agit de trouver la bonne personne ou le bon service qui pourrait intervenir pour régler une situation de harcèlement existante.

OS5.3 : ADAPTER LES RYTHMES SCOLAIRES

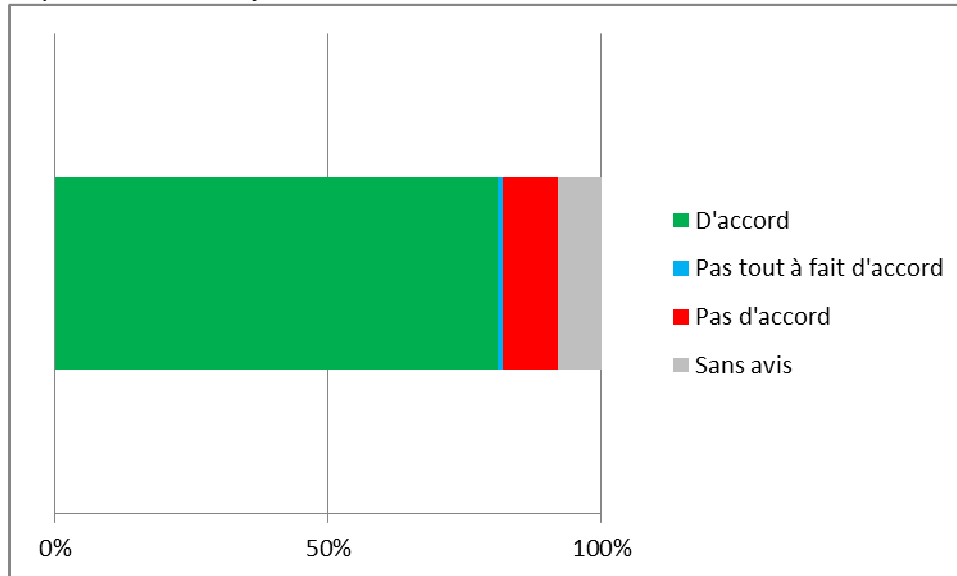
Allonger la journée d'une heure ou d'une heure trente. De cette manière, il n'y aura plus de devoirs ou leçons à faire à la maison



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

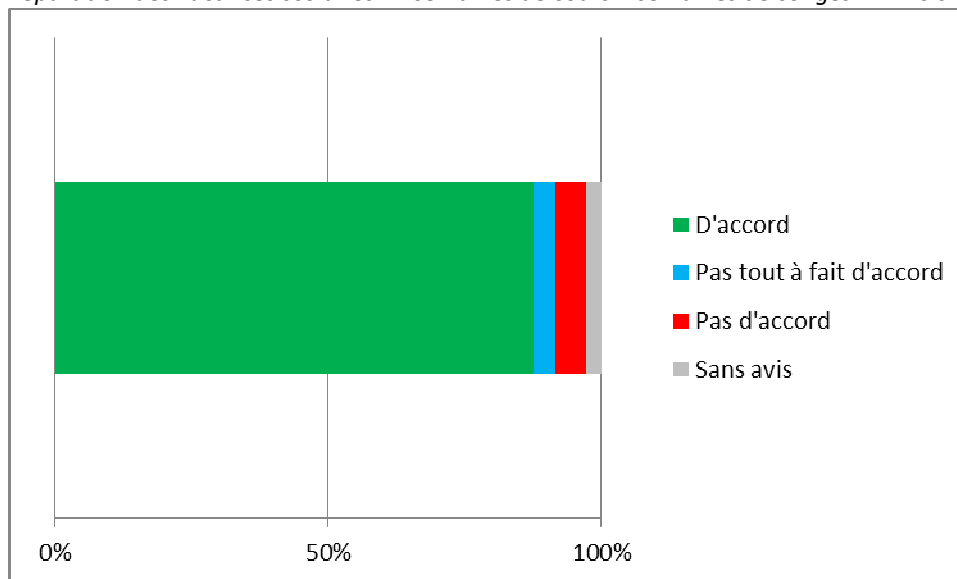
Comme indiqué dans nos deux précédents rapports, la question de l'allongement de la journée de cours n'est pas consensuelle auprès des élèves, contrairement au consensus existant sur le commencement des cours après 8h30 et la répartition de l'année en périodes de 7 semaines de cours puis de deux semaines de congé (mais sans toucher aux vacances d'été, comme indiqué dans l'avis n°2 du groupe central).

Ne pas commencer les journées de cours avant 8h30



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Répartition des vacances scolaires : 7 semaines de cours 2 semaines de congés + 2 mois en été



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Néanmoins, ce n'est pas une opposition absolue à l'allongement de la journée à l'école. Les élèves n'imaginent pas passer plus de temps dans leur école, dans les conditions actuelles.

Un allongement de la journée de cours devra donc tenir compte des balises suivantes pour ce qui est des élèves du secondaire :

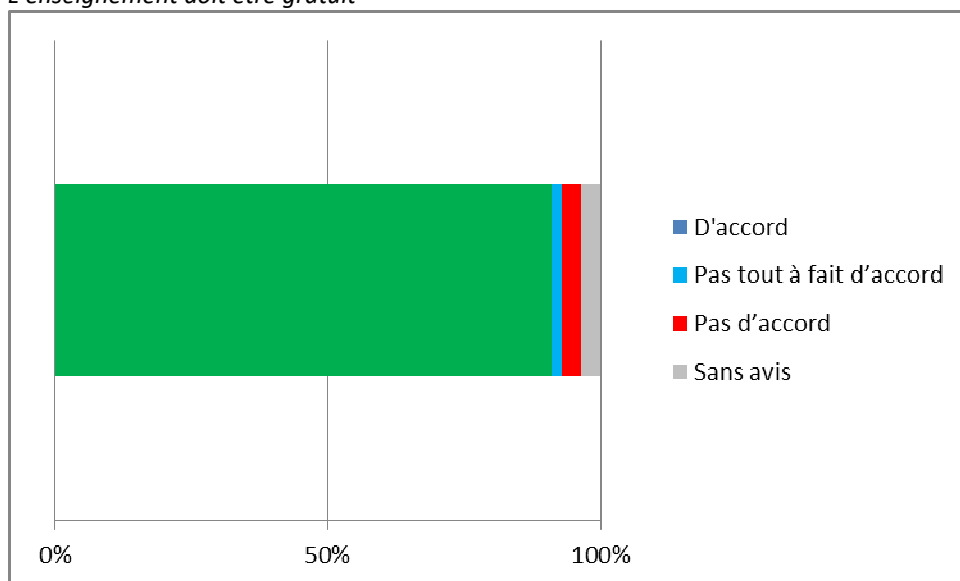
- Si les travaux à domicile sont rapatriés dans l'école, il faut donc que l'étude à l'école soit possible dans de bonnes conditions : salle informatique gratuite et accessible librement, remédiation immédiate en fin d'heure de cours, salle de

devoirs/études/remédiations agréable et conviviale (ça ne doit pas devenir des heures d'études classiques telles qu'on les connaît aujourd'hui). Puisque tou.te.s les élèves n'ont pas la même façon d'étudier, l'école doit mettre à disposition de tou.te.s les élèves plusieurs locaux répondant à des besoins différents. Possibilité d'avoir des salles silencieuses ou d'écouter de la musique dans d'autres salles, de manger, de boire, d'être soutenu.e ou encadré.e dans certaines salles et être laissé davantage en autonomie dans d'autres. L'école doit mettre à disposition les équipements nécessaires et doit veiller à former les élèves aux spécificités des différentes salles et des différentes manières de travailler et d'étudier.

- Si des activités extra-scolaires sont intégrées dans la journée scolaire, il faudra prendre en considération que certain.e.s élèves du secondaire sont très avancés dans la pratique d'un sport, d'un instrument, l'apprentissage d'une langue, ... et que, nécessairement, il faudra prévoir plusieurs niveaux et une multitude d'options en matière d'activités extrascolaires.

OS5.4 : ATTEINDRE PROGRESSIVEMENT LA GRATUITE

L'enseignement doit être gratuit

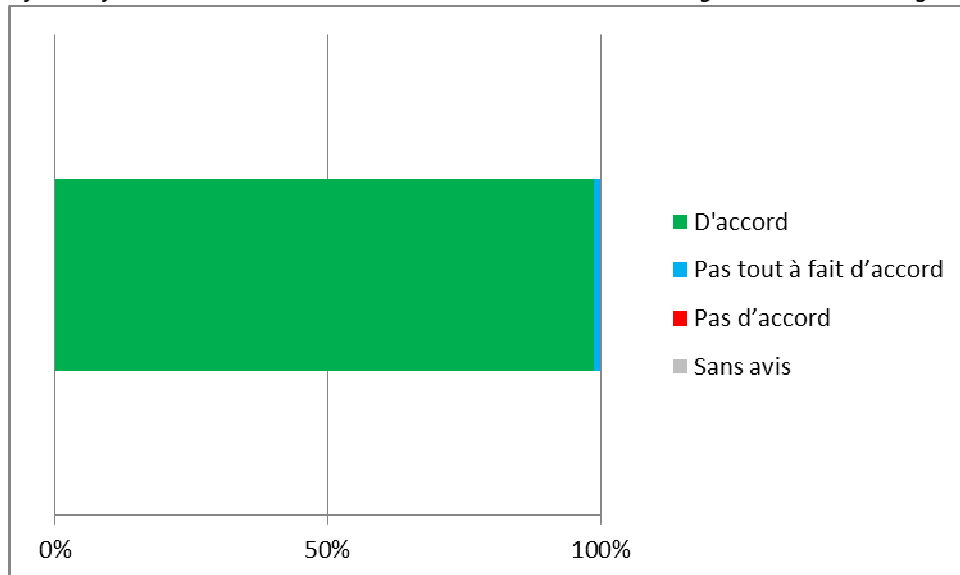


Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Pour les élèves, il est nécessaire d'atteindre progressivement mais néanmoins rapidement la gratuité puisque c'est une obligation que la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait déjà remplir au vu des conventions internationales et des normes nationales.

Nous souhaiterions mettre l'accent sur différentes mesures proposées :

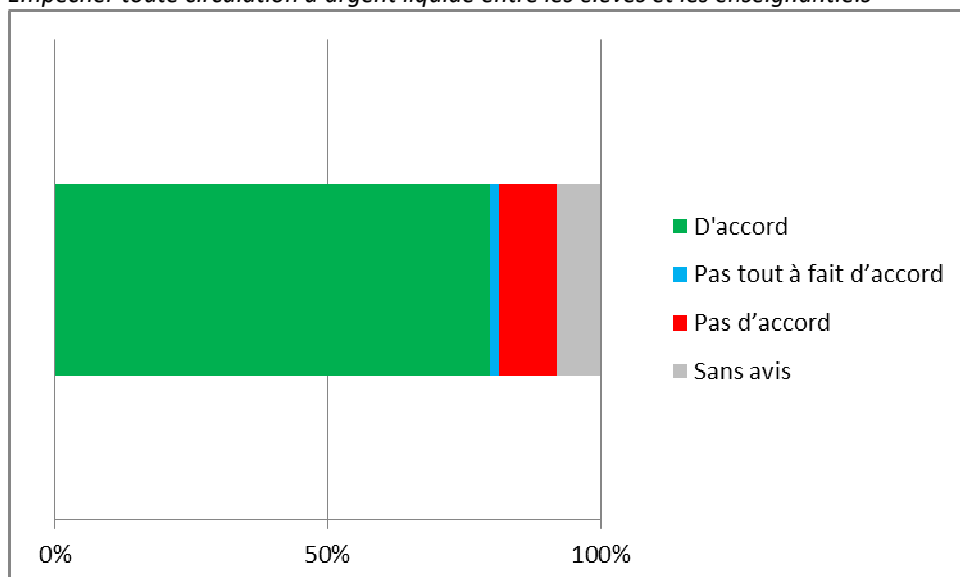
Il faut objectiver l'utilité et le coût du matériel scolaire et des stages en attendant la gratuité



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

- l'objectivation de l'utilité et du coût du matériel scolaire et des stages nous paraît essentiel, surtout dans les filières qualifiantes. Le coût du matériel dans le qualifiant est à la fois un frein pour entamer certaines études mais également pour changer d'orientation si jamais cela ne convient pas, vu l'argent investi dans le matériel.

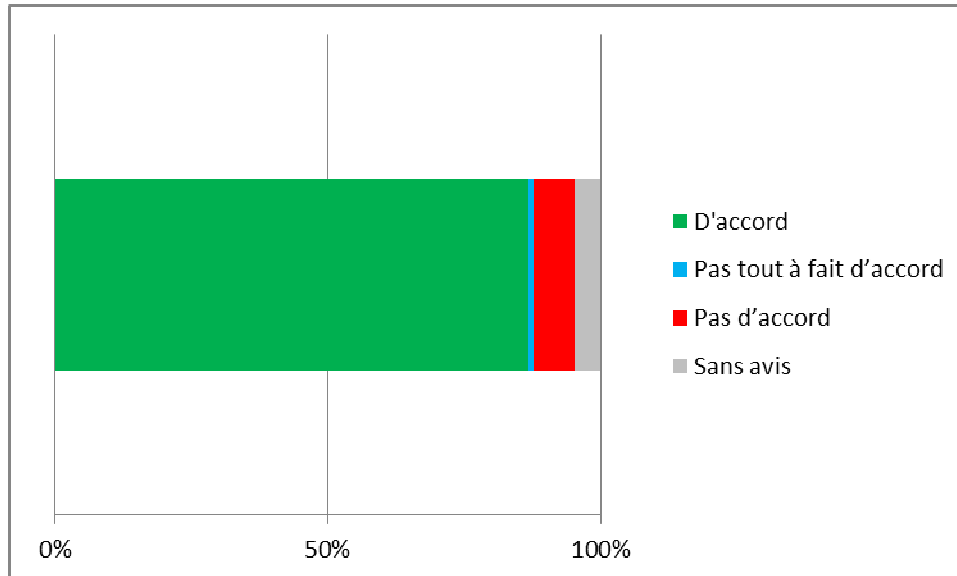
Empêcher toute circulation d'argent liquide entre les élèves et les enseignant.e.s



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

- Pour les élèves, la circulation d'argent entre élèves et professeurs n'a pas lieu d'être. En cas de perte ou de vol, la faute est rejetée sur l'élève. De plus, si l'élève n'a pas l'argent, il est sanctionné. Il faut donc, dès aujourd'hui, empêcher cette circulation d'argent.

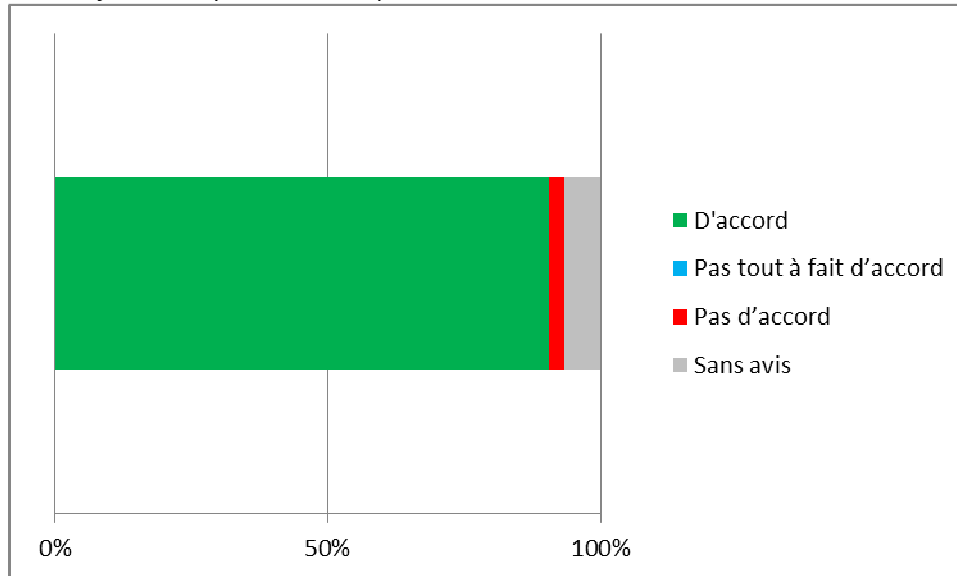
Établir un plafond que les écoles ne peuvent pas dépasser lorsqu'elles demandent de l'argent pour les voyages scolaires



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

- En ce qui concerne les plafonds qui seraient fixés pour les voyages et les sorties scolaires, la proposition est largement soutenue par les élèves qui constatent que certaines écoles font parfois du coût des voyages et des sorties un critère de sélection à l'inscription.
- Pour ce qui concerne les bourses d'étude, il nous semble également important de travailler sur leurs conditions d'octroi et sur leur montant. En effet, l'achat du matériel scolaire, le financement d'activités extra-scolaires parfois obligatoires, les voyages organisés dans le cadre des cours de langue, ... sont des frais qui varient d'un établissement à l'autre, ce qui induit une limitation matérielle de l'accès à certaines écoles pour les familles les plus précaires. Actuellement, si le montant d'une bourse permet à la famille de l'élève de supporter les frais afférents à sa scolarité, cela ne reste possible que pour certaines écoles et pas pour d'autres. L'augmentation du montant des bourses permettrait, en attendant la gratuité, d'atténuer cette restriction et de permettre aux parents d'un élève de choisir l'établissement selon tous les critères importants à leurs yeux, sans qu'une restriction due au montant de la bourse ne vienne les limiter dans leur choix.

Mieux informer les parents sur les possibilités des bourses scolaires



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

- Pour ce qui concerne l'opérationnalisation d'une meilleure information sur les possibilités d'une bourse d'étude, les élèves proposent que les parents reçoivent cette information avec les formulaires d'inscription, ou qu'une séance d'information à ce sujet soit organisée lors de l'inscription des premières années, puisque les parents sont quand même invités à se rendre à l'école où ils souhaitent inscrire leur enfant.

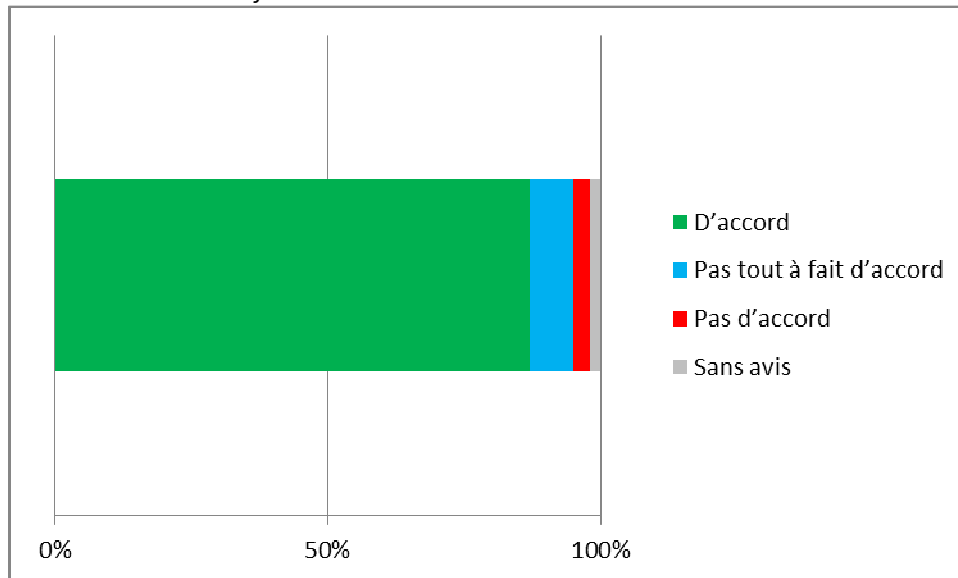
OS5.5 : RENFORCER LA DEMOCRATIE SCOLAIRE

La preuve qu'il est totalement indispensable que la démocratie scolaire soit renforcée se situe dans l'introduction des orientations relatives à ce chapitre lorsqu'il est fait état du diagnostic réalisé dans le cadre de la première phase des travaux du Pacte qui révèle que « le cadre légal régissant l'implication des parents dans les établissements (associations de parents, conseils de participation) est mis en œuvre de façon très variable sur le terrain voire, dans certains cas, purement et simplement ignoré. » Que dire alors de l'implication des élèves...

Cela étant dit, les élèves sont en faveur de l'ensemble des mesures proposées dans le projet d'avis n°3.

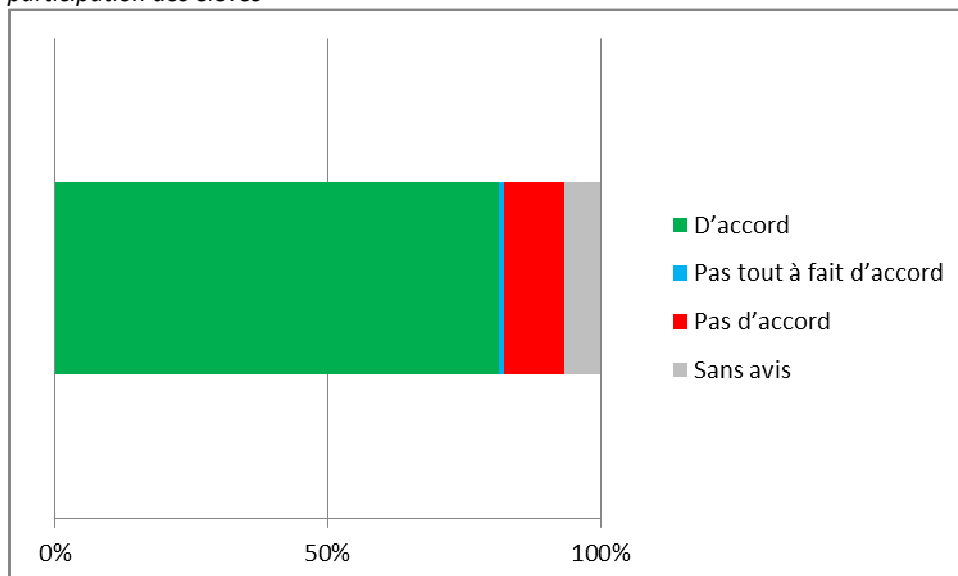
La consultation que nous avons faite sur l'avis n°2 du groupe central allait déjà très largement en ce sens :

Instaurer un conseil coopératif et citoyen de la classe hebdomadaire qui permettrait aux élèves de pouvoir discuter de la vie et du fonctionnement de la classe



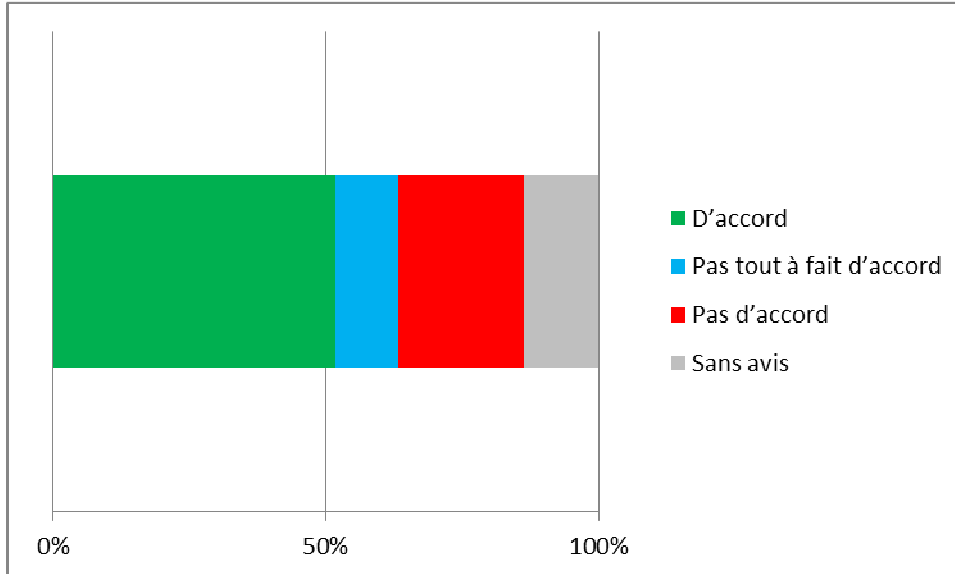
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Renforcer le système de délégation d'élèves en harmonisant la réglementation existante afin de favoriser la participation des élèves



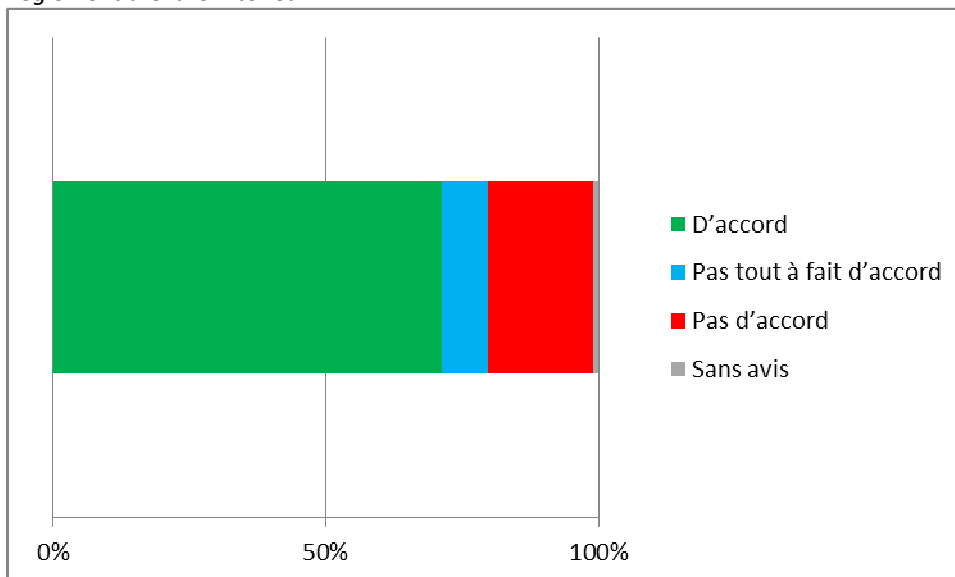
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Renforcer le travail collaboratif entre les équipes éducatives pour améliorer la participation



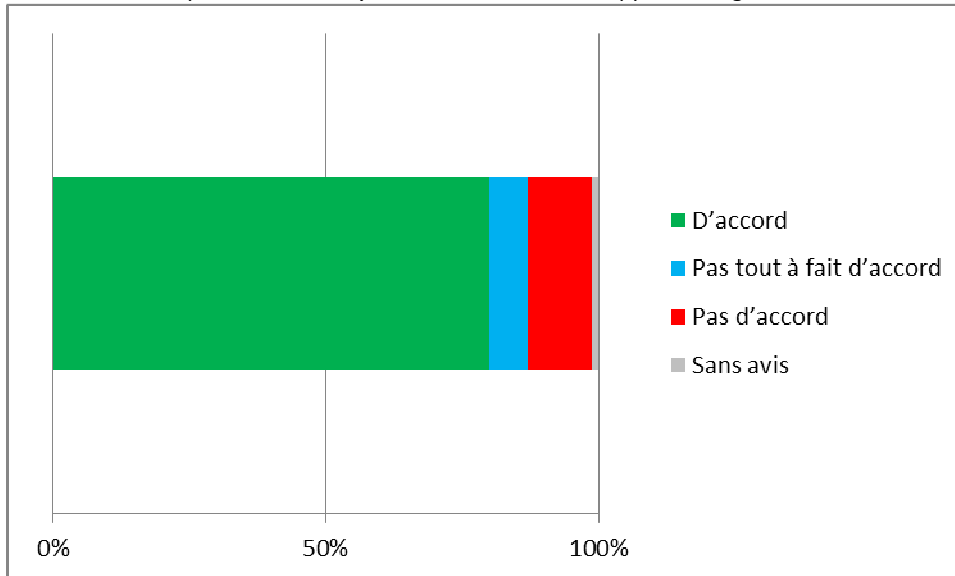
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Favoriser la participation des élèves, des parents, des professeur.e.s et de la direction à la construction du Règlement d'Ordre Intérieur



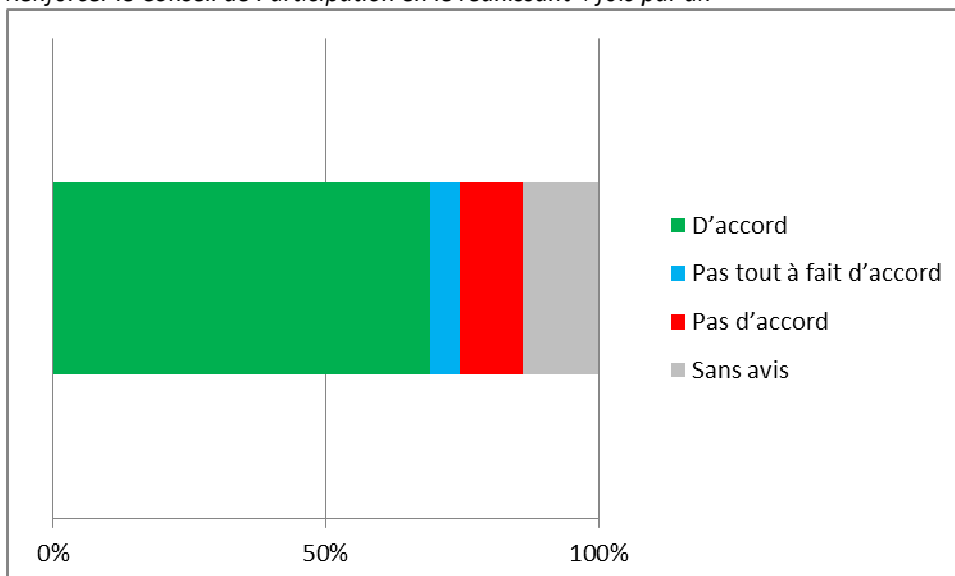
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Valoriser les comportements citoyens dans le cadre des apprentissages



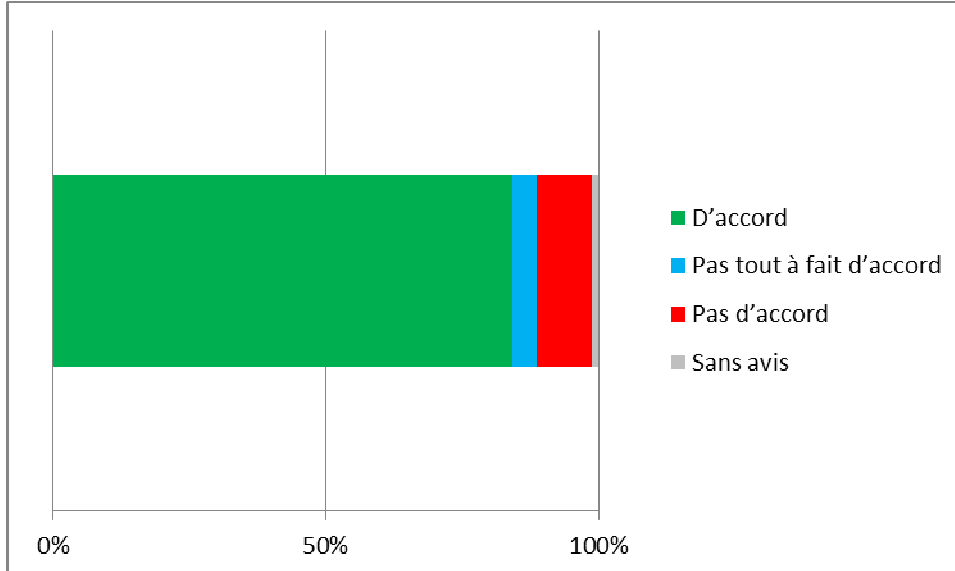
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Renforcer le Conseil de Participation en le réunissant 4 fois par an



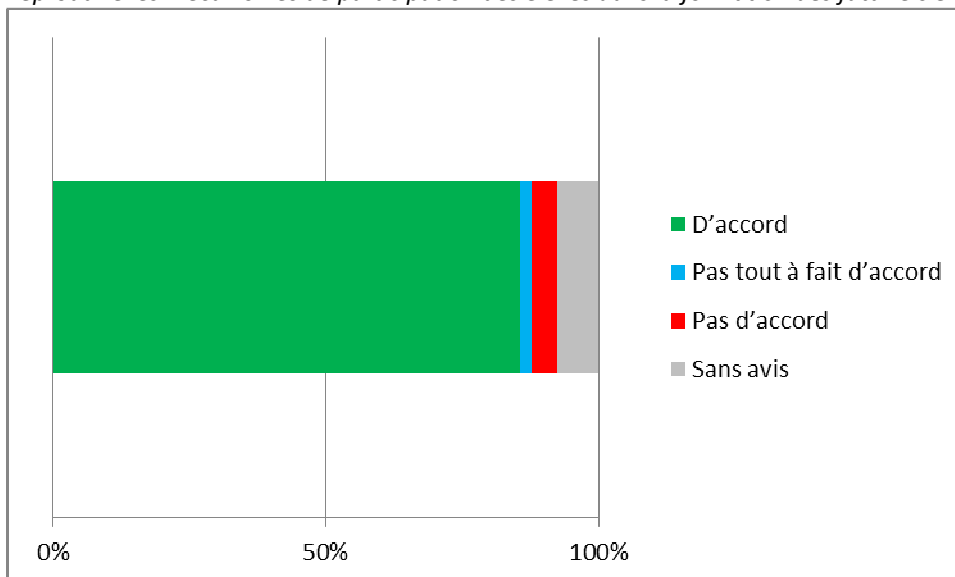
Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Reconnaître les associations représentatives des élèves au même titre que les fédérations d'associations de parents



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

Reproduire les mécanismes de participation des élèves dans la formation des futur.e.s enseignant.e.s



Extrait du rapport du 18 juillet 2016, Pacte pour un Enseignement d'excellence – l'avis sur les propositions du Groupe central

En ce qui concerne le renforcement du système de délégation d'élèves, les missions des délégué.e.s d'élèves doivent être précisées et renforcées. Les délégué.e.s doivent pouvoir être formé.e.s et outillé.e.s pour exercer ces missions. L'ensemble des acteurs et actrices de l'école doit respecter le cadre de la délégation d'élèves et les délégué.e.s doivent être soutenu.e.s dans leur mission. Il faut que le rôle de délégué.e soit rendu possible par des



aménagements horaires, des locaux adaptés et des rencontres qui n'empiéteraient pas sur les cours de l'élève.

Il nous paraît également important de préciser que l'ensemble des mesures visant à plus de participation des élèves aux décisions qui les concernent à l'école (que ce soit via la délégation d'élèves ou autrement) forme, pour nous, un tout cohérent et difficilement dissociable et que, dans la poursuite des travaux du Pacte et sa mise en œuvre, les élèves doivent être étroitement associés.e.s.

Table des matières

AXE STRATEGIQUE 1 : ENSEIGNER LES SAVOIRS ET COMPETENCES DE LA SOCIETE DU 21EME SIECLE ET FAVORISER LE PLAISIR D'APPRENDRE, GRACE A UN ENSEIGNEMENT MATERNEL RENFORCE, A UN TRONC COMMUN POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE ET A UN CADRE D'APPRENTISSAGE REVISE ET REPRECISE	4
OS 1.2 : METTRE EN PLACE UN TRONC COMMUN POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE RENFORCE	4
(1) Les grandes finalités d'un tronc commun redéfini et renforcé.....	4
(2) Les domaines d'enseignement d'un tronc commun redéfini et renforcé	5
(3) Les conditions d'une mise en œuvre réussie d'un tronc commun redéfini et renforcé	7
OS 1.3 : DEVELOPPER L'APPROCHE EDUCATIVE DE L'ORIENTATION.....	8
(3) Intégrer, dans les activités scolaires, des contenus liés au développement de la capacité à s'orienter	9
(4) Garantir l'accès à une information de qualité pour tous sur les filières et métiers .	10
OS 1.4 : REFORMER LA STRUCTURE DES DERNIERES ANNEES DU SECONDAIRE ET AMELIORER LES TRANSITIONS CHARNIERES	10
(1) Les dernières années du secondaire	10
(2) Les transitions.....	10
OS 1.6 : REUSSIR LA TRANSITION NUMERIQUE	12
(1) Compétences et contenus numériques.....	13
(2) Accompagnement et formation	14
(3) Équipements numériques.....	15
(5) Nouvelle gouvernance numérique du système scolaire	17
OS 1.7 : INTEGRER LA CULTURE AU PARCOURS SCOLAIRE	18
AXE STRATEGIQUE 2 : MOBILISER LES ACTEURS DE L'EDUCATION DANS UN CADRE D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILISATION ACCRUES EN RENFORÇANT ET EN CONTRACTUALISANT LE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF ET DES ECOLES, EN AUGMENTANT LE LEADERSHIP DU DIRECTEUR ET EN VALORISANT LE ROLE DES ENSEIGNANTS AU SEIN DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE DE L'ETABLISSEMENT	20
OS2.1 : DEPLOYER UN NOUVEAU CADRE DE PILOTAGE, CONTRACTUALISANT LES RELATIONS ENTRE LE PR ET LES ECOLES	20
(1) Principes constitutifs du dispositif de contractualisation	20
(2) Le processus général d'évaluation du plan de pilotage	20
(5) Les fonctions, processus et organes du pilotage central du système scolaire.....	21
OS2.3. : VALORISER ET RESPONSABILISER LES ENSEIGNANT.E.S DANS LE CADRE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE D'ORGANISATION APPRENANTE ET D'UNE EVOLUTION SUBSTANTIELLE DE LEUR METIER LIEE AUX ENJEUX ACTUELS DE L'ECOLE	21
(1) Développer une formation initiale adéquate et de haut niveau poursuivie par une formation en cours de carrière conçue selon les besoins définis par les objectifs du	

système éducatif, les enjeux collectifs des établissements et le développement professionnel de l'enseignant.e	21
(2) Améliorer la situation des enseignant.e.s débutant.e.s.....	22
AXE STRATEGIQUE 3 : FAIRE DU PARCOURS QUALIFIANT UNE FILIERE D'EXCELLENCE, VALORISANTE POUR CHAQUE ELEVE ET PERMETTANT UNE INTEGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE REUSSIE TOUT EN RENFORÇANT SON PILOTAGE ET EN SIMPLIFIANT SON ORGANISATION	24
OS3.1 : REORGANISER LES PARCOURS DU QUALIFIANT	24
(1) L'amélioration de l'orientation à l'entrée du et dans le qualifiant	24
(2) La clarification des formes d'enseignement.....	24
(3) Une filière qualifiante en trois ans	25
(4) Le développement de la CPU.....	25
(5) Les cours généraux de la filière qualifiante.....	25
(6) La certification du parcours qualifiant et l'accès à l'enseignement supérieur	25
AXE STRATEGIQUE 4 : AFIN D'AMELIORER LE ROLE DE L'ENSEIGNEMENT COMME SOURCE D'EMANCIPATION SOCIALE TOUT EN MISANT SUR L'EXCELLENCE POUR TOUS, FAVORISER LA MIXITE ET L'ECOLE INCLUSIVE DANS L'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF TOUT EN DEVELOPPANT DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE, LE DECROCHAGE ET LE REDOUBLEMENT.....	26
OS 4.1 : REDUIRE LE REDOUBLEMENT	26
(1) Mobiliser les équipes éducatives autour d'une approche cohérente de la différenciation et de la remédiation	27
OS 4.2 : INTEGRER AU PACTE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE.....	27
(2) Redéfinir les rôles et missions des intervenants et dispositifs.....	28
(3) Définir un cadre renforcé de coordination effectif des intervenant.e.s/acteur/trice.s et dispositifs	29
(4) Clarifier certaines procédures aux fins d'un meilleur suivi des élèves, y compris les exclusions scolaires	30
OS 4.3 : REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE.....	31
OS 4.6 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ECOLES A FORT ECART DE PERFORMANCE.....	32
OS 4.7 : REFORMER L'ENCADREMENT DIFFERENCIE	32
OS 4.8 : PROMOUVOIR LA MIXITE SOCIALE	33
OS 4.9 : S'ASSURER DE LA MAITRISE DE LA LANGUE DE L'APPRENTISSAGE PAR TOUS LES ELEVES	34
OS4.10 : LUTTER CONTRE LES INEGALITES LIEES AU GENRE.....	35
AXE STRATEGIQUE 5 : ASSURER A CHAQUE ENFANT UNE PLACE DANS UNE ECOLE DE QUALITE, ET FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION SCOLAIRE AFIN DE RENDRE L'ECOLE PLUS ACCESSIBLE, PLUS OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTEE AUX CONDITIONS DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT	37
OS5.1 : ASSURER DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE QUANTITE ET QUALITE SUFFISANTES POUR TOUS LES ELEVES.....	37
OS5.2 : DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE A L'ECOLE.....	37

(3) Développer les activités extrascolaires et citoyennes et assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs	37
(4) Développer dans chaque établissement des espaces de parole.....	38
(5) Développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteur/trice.s extérieur.e.s).....	38
OS5.3 : ADAPTER LES RYTHMES SCOLAIRES.....	39
OS5.4 : ATTEINDRE PROGRESSIVEMENT LA GRATUITE.....	41
OS5.5 : RENFORCER LA DEMOCRATIE SCOLAIRE	44
Table des matières	50

Le CEF

Le Comité des Élèves Francophones est une **Organisation de jeunesse** agréée par la Communauté française depuis le 1er janvier 2011.

Les membres du CEF s'organisent pour devenir des élèves **actif/ve.s et citoyen.ne.s**. Le CEF est le **syndicat des élèves du secondaire**, il les regroupe pour développer la **démocratie** et pour défendre et diffuser leurs **droits** à travers des formations, des débats et des actions qui les concernent.

Le CEF promeut le pluralisme et veut organiser la prise de conscience citoyenne au niveau des écoles et au niveau de la Communauté française. Les membres veulent ainsi faire la promotion des valeurs universelles telles que les droits de l'Homme et développer des méthodes de démocratie, de concertation et de compromis qui seront nécessaires après leur vie d'élève.

Les actions du CEF s'articulent autour de quatre axes:

- **Agir sur les problèmes liés à l'enseignement**
- **Renforcer le rôle des élèves dans leur école**
- **Porter la voix des élèves**
- **Ouvrir l'école à la société**